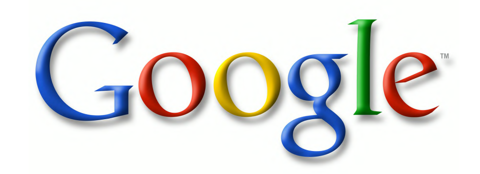
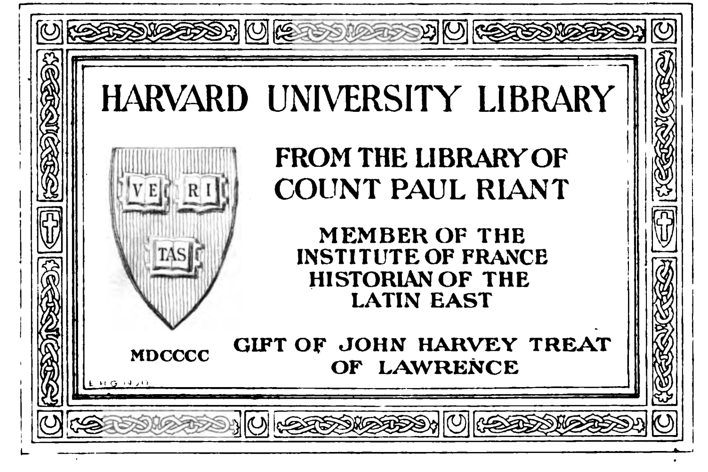
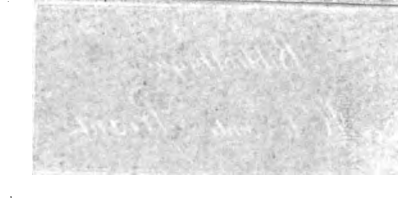



Arc
1033
12.10


Bibliothèque
Comte Riant


HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT
MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST
VE RI TAS
MDCCCC
GIFT OF JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE



HISTOIRE

DU

SAINT SUAIRE DE CADOUIN.

APPROBATION.

Nous approuvons la présente *Notice historique sur le saint Suaire de Cadouin* due au zèle éclairé d'un de nos missionnaires diocésains et nous en recommandons instamment la lecture aux fidèles de notre diocèse. Cette lecture leur fera connaître suffisamment notre vénérable Relique et sera très propre à accroître leur dévotion à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Périgueux, ce 20 août 1868.

† NICOLAS-JOSEPH,
Evêque de Périgueux et de Sarlat.

HISTOIRE

DU

SAINT SUAIRE

DE CADOUIN.

PAR

alcide
M. L'ABBÉ CARLES,
Missionnaire diocésain.

Sudarium quod fuerat super caput ejus. (S. JOAN. XX, 7.)

PÉRIGUEUX,
IMPRIMERIE D'AUGUSTE BOUCHARIE ET Ce.

1868

A MONSEIGNEUR

NICOLAS-JOSEPH DABERT,

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT,

Restaurateur du Pélerinage de Cadouin

HOMMAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

AU LECTEUR

En l'année 1644, les religieux du monastère de Cadouin publièrent une histoire du saint Suaire afin de relever son culte et de le faire mieux connaître aux fidèles. Dans le courant de cette même année, Monseigneur de Lingendes, évêque de Sarlat, après un examen long et sérieux, ayant entendu l'avis de théologiens recommandables par leur savoir, prononça un jugement sur l'authenticité de cette vénérable relique. La notice des religieux ne se trouve plus. Depuis que Monseigneur l'évêque de Périgueux a remis en honneur le pélerinage de Cadouin en faisant très solennellement, il y a deux ans, la Translation du saint Suaire, on a senti partout le besoin d'en connaître l'histoire. Je vous l'offre, cher Lecteur, en quelques pages, qui vous diront à peu près ce qu'il faut savoir à ce sujet. Ce n'est pas sans raison que les religieux, dédiant leur histoire à la Reine régente, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, appellent notre Suaire *le plus riche joyau* du premier Royaume

de l'univers, *le plus bel apanage* du domaine royal et *le plus saint objet* de nos dévotions.

Si son culte a quelquefois perdu de son éclat, cela tient aux guerres malheureuses qui désolèrent le pays, aux hérésies qui troublèrent si souvent la tranquillité publique, enfin à la révolution qui renversait tout dans sa marche. Mais Dieu dans sa bonté n'a pas permis que ce trésor fut perdu pour nous : le pélerinage se renouvelle, il est connu au loin et les miracles semblent reprendre leur cours. C'est pour aider au mouvement de cette restauration que j'ai écrit cette histoire.

A la Mission de Périgueux, le 4 août, 1868.

FÊTE DE SAINT DOMINIQUE.

CHAPITRE Ier.

Il y a plusieurs saints Suaires. Quel est celui de Cadouin?

Vidit linteamina posita et Sudarium quod fuerat super caput ejus.

Il vit les linges à terre et le Suaire qu'on avait mis sur sa tête.
(S. Jean. xx, 7).

Sudarium, manibus Beatæ Mariæ fabricatum, prœservet nos a morte tristi.

Suaire, fait par les mains de la Bienheureuse Vierge Marie, préservez-nous de la mauvaise mort.
(Litanies du saint Suaire de Cadouin).

Les Juifs avaient coutume d'employer plusieurs linges ou suaires pour l'ensevelissement de leurs morts ; ils mettaient un soin particulier à préparer les choses nécessaires à la sépulture : ils lavaient le corps, l'entouraient de parfums, l'enveloppaient de linges et liaient

le tout avec des bandelettes. Nous savons que le corps adorable de Jésus-Christ fut enseveli à la manière des Juifs (saint Jean. XIX, 40) ; l'Evangile nomme trois des linges funèbres qu'on employa : le *sindon* ou grand linceul, le *suaire* et les bandelettes. On pourrait sans difficulté en admettre un plus grand nombre dans la sépulture du Sauveur, car son corps fut embaumé par des mains pieuses et opulentes. Quelques auteurs avancent que lorsqu'on le descendit sanglant de la croix, on le déposa sur un drap où il fut lavé et parfumé ; mais ce drap ne dut pas servir dans le sépulcre, car il était mouillé et devait porter des traces de sang. En outre, quand on l'eut couvert du suaire, enveloppé de linceuls et lié avec des bandes, il était encore convenable et décent à la Majesté du Fils de Dieu qu'on étendit et qu'on appliquât par dessus un linge capable d'envelopper le tout par son amplitude. C'est la remarque de Campégius (1).

Ne nous étonnons pas si plusieurs églises se glorifient de posséder un de ces suaires, ou une portion (2).

Tous les monuments qui concernent celui qui repose dans l'église de Cadouin s'accordent à nous assurer que c'est celui de la tête : *Sudarium capitis*,

celui que l'Evangile appelle proprement le *Suaire.* Lorsque au matin de la Résurrection saint Jean et saint Pierre allèrent au tombeau du Sauveur, celui-ci entra le premier dans le sépulcre et vit les linceuls à terre tandis que le Suaire qu'on avait mis sur sa tête était plié séparément (saint Jean. xx, 7). Voilà notre Suaire. Tous ceux qui en ont parlé en font une estime particulière; c'est en effet le principal et le plus honorable ; il a été sanctifié par l'attouchement immédiat du corps sacré de Jésus-Christ lui ayant couvert le visage, et presque tout le corps ; aussi paraît-il, en certains endroits, tâché et empourpré du sang, de la sueur et des parfums dont il fut comme baigné, sa couleur tirant un peu sur le rouge. Il n'en faut pas dire davantage pour faire entendre le respect qu'il mérite. Si les corporaux de la messe qui n'en sont qu'une figure et une représentation, sont traités avec le plus grand respect; si saint Grégoire faisait tant de cas de la chaîne de saint Paul qu'il la préférait à la puissance de ressusciter les morts ; si d'autres papes estimaient tellement les liens de saint Pierre, qu'ils en envoyaient de petites parcelles aux rois et aux princes comme un présent très-précieux, on comprendra le cas qu'il faut faire du *Suaire* de Jésus

Christ, qui est une des plus grandes reliques que possède l'Eglise.

Si nous en croyons Baronius et Ribadéneira, qui suivent ici le sentiment du Métaphraste, ce suaire aurait été donné à Joseph d'Arimathie par la Vierge Marie elle-même, qui l'avait préparé de ses mains. Après la mort de son Fils, malgré sa douleur et ses larmes, elle se jeta sur son corps adorable, le contempla avec amour et s'adressant à Joseph : C'est à vous maintenant, lui dit-elle, d'ensevelir mon Fils, de prendre tous les soins nécessaires pour l'embaumer et lui rendre les autres pieux offices qui lui sont dus (3). Il ne sera pas difficile d'ajouter foi à cette tradition si on songe que la Vierge Marie ne cessa d'aimer ardemment son Fils, et comme, lorqu'il était jeune, elle fut très-heureuse de lui faire une tunique qu'il devait garder toute sa vie, ne peut-on pas croire avec fondement qu'elle lui prépara le suaire qui devait l'envelopper dans son tombeau et qu'elle le tissa elle-même de ses mains virginales? Ceux qui l'ont vu de près ont admiré la finesse de ce tissu qui est en lin et la beauté particulière de deux bordures aux couleurs variées, qui sont un ouvrage oriental très-exquis et travaillé par des mains extrêmement habiles. Ces considérations montrent combien ce suaire

est plus précieux que les autres, qui n'ont pas une semblable origine et qui sont des étoffes ordinaires acquises à prix d'argent. Si le roseau, les clous, la croix et la couronne ont été des instruments d'ignominie dans l'intention des Juifs coupables, le saint Suaire donné par la Vierge Marie et fait de ses mains paraîtra au contraire un instrument de gloire plus vénérable que tous les autres objets qui ont servi à la passion et à la mort de Jésus-Christ (4).

Aussi les personnes pieuses de tous les temps, qui sont venues le visiter, ont ressenti à sa vue un sentiment de tendresse qui leur faisait verser des larmes; elles ont éprouvé dans leur cœur le respect que fait naître la foi et la vénération pleine d'humilité que produit l'amour. Le B. Alain de Solminihac, évêque de Cahors, fit le voyage de Cadouin pour le voir. *Il le baisa et rebaisa très-dévotement*, dit son historien, et *particulièrement aux endroits qui paraissaient empourprés de ce sang précieux qui a été la rançon de tout le monde* (5).

Au XVII[e] siècle, le P. Léonard Frison proposait le saint Suaire de Cadouin à la vénération publique et l'appelait *le très antique et très assuré monument de la religion, l'ornement brillant de la France* (6). Il est la gloire du Périgord et le plus magnifique

gage de l'amour de Jésus et de Marie pour nous, puisque nous le possédons depuis plus de sept cents ans.

CHAPITRE II.

Comment le saint Suaire est venu à Cadouin.

Deus potenti numine
Te protegit sub ignibus,
Ut te perenni nomine
Nostris canamus laudibus.

Par sa toute puissance, Dieu vous protégea des atteintes du feu, afin que nous chantions sans cesse vos louanges.

(Hymne du saint Suaire de Cadouin).

Le monastère de Cadouin possédait autrefois des documents et des titres anciens qui établissaient l'histoire et l'authenticité du saint Suaire. Un tableau, racontant aux pélerins l'invention et le transport de cette vénérable relique en Périgord, fut placé dans l'église en 1135, et y demeura exposé plus de cinq cents ans (7). En voici le récit qui se trouve dans l'histoire publiée par les religieux, en 1644.

« Après l'Ascension du Fils de Dieu, un juif converti à la foi chrétienne, déroba le Suaire de la tête de Notre Seigneur Jésus-Christ, et le conserva toute sa vie avec affluence de richesses. Étant sur le point de mourir, il fit deux parts de son héritage, et interrogea ses enfants pour savoir qui prendrait le Suaire, et qui aurait les richesses. L'aîné préféra l'argent, et en peu de temps il fut réduit à une extrême pauvreté; le plus jeune prit le Suaire, et avec la foi il accrut sa fortune. Ses descendants fidèles le gardèrent jusqu'à la septième génération. Il passa ensuite entre les mains des juifs infidèles, qui, l'ayant gardé avec respect, devinrent aussi très-riches et le furent longtemps. Mais après beaucoup de discussions et de débats entre les chrétiens et les juifs, les premiers, prétendant que le Suaire leur appartenait comme héritiers de Jésus-Christ, les autres le revendiquant comme un héritage de leurs pères, ils eurent enfin recours à Mahuvias, roi des Sarrasins, comme à leur juge. Celui-ci ayant fait allumer un grand bûcher, pria Jésus-Christ de vouloir lui-même décider le procès, puisqu'il avait bien voulu porter sur sa tête ce Suaire sacré pour le salut des siens. Le Suaire est jeté dans le feu, mais voilà qu'il s'envole promptement bien au-dessus des flammes d'où, après avoir

voltigé assez longtemps comme en se jouant, il descend enfin à la vue de tous et va se poser lentement entre les mains d'un chrétien perdu dans la foule. Tous alors levèrent les mains vers le ciel et après s'être humiliés et prosternés en terre, ils le portent en triomphe dans la ville de Jérusalem en chantant des cantiques de louange et enfin le déposent avec respect dans les armoires de l'Eglise (8). »

Ce premier récit est tiré du vénérable Bède, qui le fit sur la relation d'Arculphe : Le Suaire, ajoute-t-il, avait huit pieds de longueur; il fut vu et baisé par notre frère Arculphe, qui en a rendu témoignage (9).

Après l'histoire de son invention vient celle de son transport dans le Périgord.

« Adhémar de Monteil, évêque du Puy et légat du saint Siége dans la première croisade, rencontra le saint Suaire à Antioche, où on l'avait porté avec beaucoup d'autres reliques pour le soustraire aux profanations des Musulmans, qui étaient maîtres de la ville sainte. Il en fit l'acquisition en 1098 ; mais, étant sur le point d'être enlevé par la maladie qui fit mourir tant de guerriers, il remit son trésor à un prêtre de son église. Ce prêtre se hâta de s'embarquer ; frappé à mort lui aussi pendant la traversée, il laissa son dépôt

à un ecclésiastique attaché à sa personne et originaire des environs de Cadouin. Celui-ci, rentré en Périgord, cacha le Suaire avec son histoire dans une église dont il faisait le service et qui était voisine de Cadouin. Fort peu de temps après, en l'absence du prêtre, un violent incendie consuma le village et l'église ; mais le saint Suaire, déposé dans un coffret près de l'autel, demeura intact. Les religieux, qui depuis peu habitaient Cadouin, apprirent cette merveille : ils accoururent et l'emportèrent dans leur monastère. C'était en l'année 1117. Mais le prêtre étant de retour, et n'ayant point retrouvé son précieux trésor, vint chez les moines pour le recouvrer. Ceux-ci ne voulant pas le céder, il les supplia très-humblement de le recevoir au milieu d'eux, afin de rester toute sa vie le gardien de la relique qu'il avait eu en sa possession (10). »

Il mourut à Cadouin et fut enterré sous le pavé de la chapelle de Sainte Madeleine, non loin du Suaire qu'il avait tant chéri (11).

Entre autres résultats précieux, les croisades valurent à l'Occident un grand nombre de saintes reliques, dont il est fait mention dans l'histoire de l'Eglise. Le Périgord en particulier leur dût son saint Suaire, et comme le remarque le père Dupuy,

la mort de l'évêque Adhémar *revint au profit spirituel et bonheur de cette province.*

Si on voulait savoir comment et en quel lieu fut gardé le saint Suaire depuis la Résurrection de Jésus-Christ jusqu'au septième siècle, où il fut sauvé des flammes, il suffirait de remarquer qu'au rapport de saint Athanase, deux ans avant que les Romains se fussent emparés de Jérusalem, les fidèles avertis par des révélations célestes sortirent en grand nombre de la ville et se retirèrent en d'autres provinces, emportant avec eux les saintes reliques et autres objets précieux ; que plus tard, au témoignage d'Eusèbe, sous l'empire de Trajan, ils y retournèrent. En l'année 636, les Mahométans entrèrent dans la cité sainte, mais elle ne se rendit qu'à la condition, faite par l'évêque Sophronius, que les chrétiens pourraient y exercer librement leur religion. En effet, dit Baronius (an 643), les fidèles gardèrent leurs églises et les pélerins y venaient de toutes parts. Le saint Suaire fut donc fidèlement gardé et on put suivre sans peine les détails de son histoire.

Enfin, depuis qu'il fut sauvé miraculeusement des flammes, sous le roi Mahuvias, jusqu'à la première croisade, où il fut acheté par l'évêque Adhémar, nous avons quatre siècles. Que devint le saint Suaire pen-

dant ce temps? Nous savons que les chrétiens de Jérusalem le gardèrent dans une église ; plus tard il fut transféré à Antioche, et il faut admettre que ce fût vers l'an 1000, au temps où les fidèles étaient affligés par les Mahométans, qui en haine de la religion détruisirent l'église du Saint-Sépulcre (12). La tradition du saint Suaire dût se conserver avec soin puisque l'évêque Adhémar le reconnut, se le procura et ne voulut le confier qu'à sa mort à un prêtre de son église, qui à son tour, comme nous l'avons dit, le légua, avec son histoire, à un ecclésiastique du Périgord.

CHAPITRE III.

Hommages nombreux et éclatants rendus au saint Suaire.

Ave, Syndo speciosa,
Regale Sudarium,
Quo quievit pretiosa
Veri Regis omnium
Christi caro gratiosa;
Laus, salus et gaudium.

Salut, linceul précieux, Suaire royal, où reposa la chair divine et immaculée du vrai Roi du monde. Louange à vous, notre salut et notre joie.

(Antienne d'un ancien office du st Suaire de Cadouin.)

Nous avons à dérouler dans ce chapitre les nombreux triomphes de notre sainte relique ; nous y verrons les rois et les peuples travailler ensemble à sa glorification.

Il faut parler d'abord de la belle église bâtie en

son honneur. Lorsque le saint Suaire fut porté à Cadouin, dit Tarde, c'était seulement un petit monastère de moines blancs qui vivaient d'aumônes sous l'autorité de l'évêque diocésain. En 1106, ce prélat leur accorda l'église de la Salvetat pour la posséder à perpétuité et elle devint plus tard l'église paroissiale de Cadouin. Neuf ans après, en 1115, ils furent reçus dans l'ordre de Citeaux. L'abbaye de Pontigny envoya une colonie de religieux à Cadouin et se l'affilia. Les moines se mirent à l'œuvre en 1118 pour la construction de l'église ; elle fut très-solennellement consacrée en 1154 par les évêques de Périgueux, d'Agen et d'Angoulême, en présence de onze Abbés. Dédiée à la très-sainte Mère de Dieu, protégée par elle et abritant le Suaire de son Fils, elle était doublement vénérable. Elle a bravé les siècles et les révolutions; elle est debout sous nos yeux et nous pouvons l'admirer encore. Très-remarquable par son architecture qui est en plein cintre, elle a la corniche en damier, qui se retrouve dans toutes les églises romanes. La voûte seule est en ogive primitive. Des voyageurs venus de Jérusalem ont affirmé qu'elle rappelait, par quelques lignes, l'église du Saint-Sépulcre. Le chœur est parfait et les enroulements en feuillage des cinq croisées qui l'éclairent sont d'une grande délicatesse.

A la voûte de ce chœur se trouve une admirable peinture : c'est une fresque représentant la résurrection de Jésus-Christ ; à la sortie du tombeau deux anges lui présentent des encensoirs d'or : elle est sur un fond d'azur (13). A côté de l'église est le cloître intérieur du monastère, vrai bijou de la renaissance, malheureusement dégradé dans la partie du couchant. Tous les détails du trône de l'abbé se rapportent à la passion de Jésus-Christ (14).

Dieu seul connaît le mouvement qui s'est produit autour du saint Suaire. Lui seul peut savoir les prières, les soupirs des fidèles, le nombre et les pas des pélerins, les miracles opérés et les témoignages de piété laissés dans l'abbaye. Les anciens historiens se plaignent du *naufrage* qui a englouti les riches traditions de Cadouin. Ce qui en est resté en donne néanmoins une idée.

Quatorze souverains pontifes ont consacré par leurs bulles la dévotion à notre saint Suaire. On cite Clément III, Innocent III, Alexandre IV, Boniface VIII, Urbain V, Grégoire XI, Innocent VIII, Clément VII, Jules II, Paul III, Léon X et Alexandre VI (15) ; il faut y ajouter Pie IX. L'objet de ces bulles est d'exciter en toutes manières la piété des fidèles à honorer la sainte relique de Cadouin. Elles accordent

à l'abbaye toutes sortes de privilèges et de faveurs ; elles la prennent sous la protection spéciale du saint Siége apostolique ; elles engagent les rois et les seigneurs à la favoriser et à l'enrichir. Enfin elles affirment l'authenticité du saint Suaire et attestent qu'il opère chaque jour les plus grands prodiges.

Les archevêques et les évêques témoignèrent aussi leur religion pour le saint Suaire ; ils venaient à Cadouin en grand nombre et faisaient eux-mêmes les ostensions au peuple ; ils autorisaient dans leurs diocèses les quêtes pour la Confrérie et fondaient dans l'abbaye des messes quotidiennes pour le repos de leur âme, comme le firent Jean de Mareuil, évêque d'Uzès et Godefroy d'Estissac, évêque de Maillezais, le premier en 1483 et l'autre en 1542. Deux évêques de Périgueux, Guillaume d'Auberoche, au XIIe siècle, et Raymond d'Auberoche, à la fin du XIIIe, lui firent de grandes largesses (16).

La tradition affirme que saint Bernard a visité Cadouin. Il passa à Bergerac, à Sarlat, à Cahors, et dans une de ses lettres il parle de l'abbaye (17).

Les rois rivalisèrent de zèle avec les Papes et les évêques. Plusieurs vinrent d'Angleterre et d'Aragon. Un roi de France et un Pape d'Avignon s'étant rencontrés à Périgueux, allèrent jusqu'à Cadouin pour y

vénérer le saint Suaire dont on disait tant de merveilles (18).

Les rois d'Angleterre, au temps où ils occupaient la Guienne, prirent l'abbaye sous leur spéciale protection, lui donnèrent de grands biens et des privilèges nombreux. Les rois de France avaient octroyé exemption de tailles et autres immunités au bourg de Cadouin ; ils y établirent un marché toutes les semaines et plusieurs foires dans l'année pour rendre plus célèbre l'office divin qu'on y faisait jour et nuit ; ils donnèrent à l'abbaye les revenus nécessaires pour l'entretien de soixante nouveaux religieux.

En l'année 1270, saint Louis, accompagné de ses enfants et des princes de son Royaume, avant de s'embarquer à Aigues-Mortes pour la dernière croisade, passa en Périgord et vint à Cadouin ; après avoir accompli ses dévotions envers Jésus-Christ et son saint Suaire, il y fit plusieurs libéralités (19). Charles V, Charles VI et Charles VII s'intéressèrent à la relique. Louis XI ne manqua pas de lui rendre ses devoirs ; il fit de grands présents au monastère, lui accorda de nouveaux privilèges et donna quatre mille livres tournois de rente annuelle et perpétuelle pour une messe haute, qu'on y chanterait tous les jours pour lui et ses aïeux et pour

ses successeurs sur le trône. Cette donation fut à sa sollicitation confirmée par la cour de Rome (20). Le roi Louis XII, par une patente de l'an 1501, accorde aux religieux de Cadouin la faculté et le droit de recueillir partout les offrandes des fidèles *en l'honneur et révérence du précieux saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Les reines montrèrent aussi leur zèle : Eléonore d'Aquitaine, épouse de Louis-le-Jeune, visita l'abbaye et fit une donation qui aida à bâtir l'église ; elle fut regardée comme fondatrice. Les épouses de Charles VII et de Charles VIII furent dévotes au saint Suaire ; la dernière donna un drap d'or d'un grand prix sur lequel on l'étendait aux jours des ostensions. Une reine d'Aragon donna des chasubles ornées de ses armes.

Quant aux seigneurs qui ont favorisé Cadouin et honoré le saint Suaire, ils sont innombrables. Leurs générosités furent si grandes et si nombreuses que l'abbaye prit des développements considérables et en moins de vingt ans elle fonda sept autres monastères, qu'on appelait les filles de Cadouin (21). La fécondité si remarquable d'une petite abbaye périgourdine, qui étonnait Innocent III, s'explique par la présence du saint Suaire, qui lui donnait une importance ex-

ceptionnelle. On offrait à l'église des ornements précieux et des vases en argent pour renfermer la sainte relique Eymeric de Gontaut, fils de Simon de Montfort, en offrit un d'or pur et à cette occasion le Chapitre général de Citeaux, en 1230, ordonna que ce coffre d'or servirait toujours et exclusivement à garder le saint Suaire (22).

Mais les sommités sociales n'étaient pas seules à s'incliner ainsi devant ce linge sacré, le peuple y accourait en foules nombreuses. Il y venait non seulement de toutes les provinces de France, mais encore de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Espagne. L'affluence était telle qu'on dut bâtir un hôpital pour les pauvres et plus de soixante maisons pour les étrangers. Ils y arrivaient par multitudes, y priaient pour eux et pour les leurs, déposaient le poids de leurs péchés, recevaient les saints sacrements de l'Eglise et revenaient au pays natal joyeux et consolés. Dieu seul et ses anges ont connu les émotions saintes des âmes des pauvres. leurs dévotions et les modestes offrandes qu'ils laissaient, souvent plus précieuses que celles des riches et des puissants.

Cette dévotion brilla d'une grande splendeur pendant quatre cents ans et fut une des plus célèbres

dévotions de l'univers. Si des témoignages si nombreux et si éclatants ne forment pas une preuve péremptoire en faveur de l'authenticité du saint Suaire, quelle relique pourrait-on désormais exposer à la vénération publique ?

Cependant nous avons d'autres témoignages encore, et avant d'aller plus loin nous pouvons répéter ces paroles d'un vieux chroniqueur : *Cadouin est un lieu de singulière dévotion, renommé par toute la France et même en plusieurs endroits de la chrétienté, pour les précieuses reliques d'un des Suaires de notre Sauveur* (23).

CHAPITRE IV.

Les voyages du saint Suaire.

Peregrinari voluit ubicumque commodum reperisset.

Il voulut passer partout où il pourrait repandre ses grâces.
(Jud. XVII. 8.)

Peregrinata est diebus multis:

Il voyagea de longs jours.
(IV. Reg. VIII, 2.)

Notre Suaire ne reposa pas toujours en paix dans la belle église que les moines lui avaient bâtie. Dieu permit qu'il fut souvent déplacé et ses voyages augmentèrent sa gloire : partout les peuples s'agenouillèrent devant lui ; de grandes contestations s'élevèrent au sujet de sa possession ; les villes et les monastères, les Papes et les rois voyaient en lui un linge très-précieux et très-sacré, qu'il ne fallait pas confondre avec une étoffe vulgaire.

On connaît les désordres que les vicissitudes de la guerre produisirent en France pendant le XIVe siè-

cle. Le comté du Périgord en ressentit tous les déchirements ; c'était le temps de la domination étrangère. Les Anglais, à peu près maîtres du pays, montrèrent une grande vénération pour le saint Suaire et plusieurs fois ils voulurent s'en emparer pour le transporter en Angleterre (24). L'Abbé de Cadouin, Bertrand Dumoulin, informé du complot et considérant encore le malheureux schisme qui dévorait l'Eglise, crut devoir emporter la précieuse relique pour la mettre en un lieu plus sûr. S'en étant donc emparé secrètement, à l'insu même de sa communauté, il la transféra dans la ville de Toulouse qui était en *l'obédience du Pape, de l'Eglise et du Roi*, dit la chronique (25). Il la déposa dans l'église du Taur ; mais pour maintenir en même temps dans cette résidence la possession du saint Suaire à son abbaye de Cadouin, il eut soin de s'établir lui-même avec ses religieux, près de l'église où il l'avait déposée. Ce transfert eu lieu en 1392.

La dévotion publique éclata bientôt en pieuses démonstrations. Ecoutons l'annaliste de Toulouse : — « Le saint Suaire fut reçu avec une joie incroyable. Le jour de la fête de saint Simon et saint Jude (28 octobre), il fut porté solennellement en procession par l'archevêque de cette ville, Pierre de Saint-Mar-

tial, assisté de neuf autres prélats, avec le concours de plus de trente mille personnes. Après la procession, il fut montré au peuple dans une chapelle qu'on avait nouvellement bâtie et de là transféré dans celle du Taur, où l'on voit encore huit Capitouls à genoux peints sur la muraille, qui est derrière le maître-autel, et dans laquelle on avait pratiqué une petite armoire pour l'y placer (26).

Lorsqu'on apprit en Périgord que le saint Suaire était à Toulouse, les populations s'émurent, et l'évêque de Périgueux fit d'énergiques réclamations : il s'unit à l'institut de Citeaux pour intenter un procès à Bertrand Dumoulin et au chapitre de S. Sernin de Toulouse, qui possédait l'Eglise du Taur. L'affaire fut portée à la cour du Pape et à celle du Roi, à Avignon et à Paris. Il y eut plusieurs ambassades de part et d'autre, et le procès resta longtemps en litige, dit Bertrandi. Pour le moment les choses durent rester ce qu'elles étaient, sous certaines clauses ou conditions (27). Toulouse garda donc le saint Suaire et l'entoura des plus grands honneurs. La ville lui fit présent d'un coffre d'argent orné de cristal : les habitants donnèrent des luminaires, des ornements : ils firent des legs et des donations, et Charles VII voulut *qu'en honneur et révérence du*

saint Suaire ces biens demeurassent *amortis, dédiés à Dieu et exempts de toute charge*. Cette patente royale est de l'an 1443 (28).

Cependant le chapitre général de l'Ordre de Citeaux ne perdait pas de vue la vénérable relique. Il ordonna en vertu de l'obéissance et sous peine de déposition à l'abbé de Cadouïn d'entretenir devant le saint Suaire quatre religieux pour faire comme d'usage l'office divin (29). Le prêtre qui l'avait porté de l'Orient n'avait jamais voulu le quitter : l'Ordre de Citeaux imita cette touchante fidélité, et mérita ainsi le titre de *Gardien du saint Suaire*, que l'histoire lui a conservé (30).

Notre Suaire ne devait pas s'arrêter à Toulouse : il vint jusqu'à Paris. En 1399, Charles VI, ayant eu de nouveaux accès de folie, voulut le vénérer et obtenir ainsi quelque soulagement ; il manda donc à son connétable, Louis de Sancerre, de le faire porter à Paris. Les Toulousains ne voulaient pas le permettre et il fallut une promesse formelle que le saint Suaire reviendrait à Toulouse aussitôt que le roi aurait accompli ses dévotions. Pour plus de sûreté l'archevêque, l'abbé de Cadouin et quelques notables de la ville voulurent l'accompagner en personne. L'historien de Charles VI nous

raconte que le roi fit une neuvaine et assista tous les jours à la messe devant la relique : mais comme il n'obtint pas un grand soulagement, les religieux la reprirent et la portèrent dans l'église des Bernardins, où elle demeura exposée un mois à la dévotion et à la libéralité des fidèles pèlerins, qui y accoururent et l'enrichirent de leurs offrandes (31). Le saint Suaire rentra à Toulouse le jour de saint André, 30 novembre de la même année. Le clergé et les habitants sortirent de la ville pour le recevoir et il y eut un concours prodigieux. Ce concours se produisit aussi dans les bourgs et les villages où il passait, Dieu opérant partout un très grand nombre de miracles en son honneur.

En perdant son Suaire, Cadouin avait perdu sa splendeur : l'Abbaye était tombée dans une grande détresse et une extrême pauvreté (32). Quand l'Aquitaine fut délivrée des Anglais et pacifiée, les religieux songèrent à reprendre possession de leur relique. Dom Pierre de Gaing envoya à Toulouse quelques moines sous prétexte d'étudier, mais avec ordre d'employer toute leur industrie pour arriver à ce dessein. Ils firent mouler des clefs semblables à celles dont les Capitouls fermaient le saint Suaire, et sur ces moules on façonna d'autres clefs au

moyen desquelles ils l'enlevèrent et le rapportèrent à Cadouin (33). La nouvelle de son arrivée réjouit grandement le Périgord, mais les Toulousains poussèrent des cris de plainte et se hâtèrent d'envoyer des députés à Charles VII. Le roi ordonna tout d'abord en son conseil privé que le saint Suaire resterait à Cadouin. On craignit que la ville de Toulouse ne le fit enlever de force, et pour éviter ce conflit, les religieux le transportèrent secrètement dans une autre abbaye de leur Ordre, à Obasine, près de Tulle, en Limousin ; ils le confièrent aux mains de Pierre de Combort, évêque d'Evreux et administrateur perpétuel de ce monastère, qui promit solennellement de le rendre quand il en serait requis. Malgré ces promesses, il fallut plus tard pour l'obtenir, recourir au roi, et l'ordonnance qui le rendait à Cadouin porte que, pour plus grande sûreté de ce précieux trésor, il serait mis dans un coffre à trois clefs, dont l'une serait gardée par l'évêque de Périgueux, l'autre par l'Abbé de Cadouin et la troisième par le Sénéchal du Périgord. Ce ne fut que le 10 juin 1463, après sept années d'absence, que le saint Suaire revint à Cadouin ; encore fallut-il laisser à Obasine le sacré Bandeau[a] jusqu'à la mort de l'évêque d'Evreux

(a) Le sacré Bandeau vint à Cadouin avec le saint Suaire et

(34). L'abbé Dom Pierre de Gaing voyait ses désirs accomplis ; il mourut heureux et voulut être déposé à côté du prêtre périgourdin qui avait apporté de l'Orient la sainte relique (35).

Les Toulousains ne perdirent pas sitôt l'espoir d'en redevenir possesseurs. Ils s'adressèrent à Louis XI pour lui demander l'observation des clauses et conditions autrefois stipulées avec l'Ordre de Citeaux. Ils représentaient que même *pour l'honneur de la France, il était expédient qu'une relique si renommée dans l'Europe et visitée de tant d'étrangers, fut conservée dans une ville célèbre comme Toulouse et non pas dans un désert* (36). Plaidée d'abord au parlement de Toulouse, évoquée ensuite à celui de Paris, l'affaire se termina en faveur de Cadouin, qui devait garder la relique à perpétuité.

Mentionnons un autre voyage de notre Suaire ; Poitiers le posséda un moment dans ses murs. Le roi Louis XI, se trouvant dans cette ville, voulut le voir et le vénérer : il manda donc à l'Abbé et aux religieux de Cadouin de le lui apporter. Ils obéirent

l'accompagna toujours. C'était une pièce de lin dont se servirent les Juifs pour voiler les yeux du Sauveur au temps de la Passion, quand ils le frappaient en lui disant : *Prophétise ; dis-nous qui t'a frappé*. Il n'en reste qu'une bien petite partie.

et, après que le Roi eut satisfait sa dévotion, ils le rapportèrent dans leur monastère (37).

Cadouin reprit alors sa splendeur passée ; l'abbaye voyait revenir les jours de sa gloire : on ne l'appelait plus que le monastère ou l'abbaye du saint Suaire. Sur la demande des religieux et avec le concours des Etats du Périgord, le Roi avait permis de prélever un impôt pour réparer le monastère ; aussi en fort peu de temps tout fut changé ; l'église se vit remplie et décorée d'ornements, de pièces d'argenterie, de lampes et de chandeliers. Les pélerins y venaient, non-seulement du voisinage, mais encore du Languedoc, du Bordelais, de la Saintonge, du Limousin, de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Poitou et du Berry (38).

Malheureusement, cet éclat dura peu ; le XVI[e] siècle était proche et l'hérésie de Calvin allait avoir des influences désastreuses. En effet, le protestantisme, qui porta la flamme sur tant de monuments sacrés, blâmait ouvertement le culte des reliques. Calvin se moqua de la pluralité des Suaires (39). Le ministre Costabadie attaqua de front celui de Cadouin dans un livre imprimé à Genève. La dévotion se refroidit, les pélerinages se convertirent en *foires et marchés*. Cadouin tomba en commende (40). Enfin les Hugue-

nots s'en rendirent maîtres et le possédèrent pendant plus de soixante ans ; les moines furent dispersés, l'office divin interrompu, le sanctuaire profané, la Confrérie suspendue et les trésors pillés. Le saint Suaire quitta de nouveau son saint asile et des mains pieuses le portèrent au château de Montferrand, appartenant à la maison de Biron, où il demeura caché plusieurs années (41).

Quand l'orage fut passé, il rentra dans sa pacifique demeure (42). Comme celui dont il couvrit la dépouille sacrée, il fut, on vient de le voir, errant et honoré, aimé et poursuivi : il a eu des jours de gloire et des jours de deuil. Sa place néanmoins a été belle dans les annales de l'Eglise et dans celles de la France. Elle eut été plus considérable encore, si les documents qui le concernent ne fussent restés manuscrits et enfouis dans une obscure province. Cadouin devait être sa demeure ; ce lieu silencieux et désert, perdu dans une gorge profonde, était bien choisi pour être le tombeau vivant d'une relique de la mort du Fils de Dieu.



CHAPITRE V.

Procès-verbal de Monseigneur de Lingendes.

> Nous jugeâmes que c'était véritablement le saint et adorable Suaire qui fut mis immédiatement sur le divin chef et corps sacré de notre Rédempteur et Seigneur Jésus-Christ, au temps que, mort pour notre salut, il fut mis dans la sépulture ; qu'il ne se pouvait désirer une plus grande assurance de cette vérité, et comme il n'y a point au monde une plus auguste et plus précieuse relique, puisqu'elle est empourprée du sang de Jésus-Christ et consacrée par l'attouchement de son corps, aussi ne s'y en pouvait-il trouver de plus certaine ni de plus attestée.
>
> (Paroles du procès-verbal).

Le XVIIe siècle ne rendit pas à Cadouin les gloires de son passé ; on ne vit plus les rois et les reines, comme au moyen-âge, traverser de grandes distances pour visiter l'abbaye et vénérer sa relique ; l'esprit de foi avait sensiblement diminué, les luttes politi-

ques et religieuses n'étaient pas éteintes et le rationalisme protestant continuait son œuvre en altérant l'esprit chrétien. Les populations cependant n'oublièrent pas les traditions anciennes : les pèlerins reparurent, l'abbaye fut réformée et le culte du saint Suaire reprit quelque éclat. Mais un fait allait se passer, un fait qui domine toute cette histoire et qui la marque d'un cachet suprême d'authenticité : c'est le procès-verbal que fit Mgr de Lingendes, évêque de Sarlat, sur la vérité de notre relique.

Ecoutons Monseigneur l'Evêque de Périgueux :

« Les religieux de Cadouin, voulant donner une nouvelle vie au culte du saint Suaire, en avaient composé une histoire étendue. Munis de l'autorisation de leur visiteur général et de l'approbation de quelques théologiens, ils se disposaient à publier leur ouvrage, lorsque Mgr de Lingendes prenait en main l'administration diocésaine. Ils le soumirent à son examen et lui envoyèrent en conséquence tous les manuscrits conservés dans le monastère. Le récit fut confronté soigneusement avec les textes originaux par le prélat lui-même, aidé dans ce travail de son vicaire général ; et chacun d'eux donna ensuite, sous la date du 26 octobre 1643, une approbation séparée.

» Or, le vicaire général affirme que le Suaire est *la plus précieuse et la plus remarquable relique qui soit en l'Eglise de Dieu ;* et l'évêque lui-même que *les fidèles ne peuvent douter, après une si exacte recherche, de la vérité de la sainte relique, laquelle est des plus insignes qui soient dans l'Eglise.*

» Ce n'est pas tout. Comprenant, de son côté, combien il importait au bien spirituel de son diocèse que la dévotion au saint Suaire y fût remise en honneur, l'évêque de Sarlat se détermine à faire en personne, sur les lieux mêmes, une enquête canonique. Ayant donc fixé préalablement par une ordonnance épiscopale l'objet et les conditions de sa visite à Cadouin, il se rend dans cette paroisse, accompagné de trois chanoines de son église et de deux Pères de la Compagnie de Jésus.

» Arrivée à Cadouin, le 6 septembre 1644, la commission se livre pendant de longues heures, sous la conduite de l'évêque, à une enquête complète sur la sainte relique et les résultats de cette enquête sont consignés dans un procès-verbal dressé par le prélat lui-même. »

Voici ce procès-verbal :

JEAN DE LINGENDES, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, Évêque et Seigneur de Sarlat,

conseiller du Roi en ses conseils et prédicateur ordinaire de sa Majesté ; à tous ceux qui liront le présent procès-verbal, Salut.

Dieu est toujours également glorieux, mais il n'est pas toujours également glorifié dans le monde, la malice de Satan, la corruption du siècle et les péchés des hommes amassant quelquefois tant de ténèbres pour couvrir la splendeur de sa gloire qu'elle demeure comme ensevelie et étouffée.

C'est ce qui nous a touché profondément dans le cours de la première visite que nous avons entreprise dans notre diocèse de Sarlat, y ayant rencontré presque toutes les marques les plus sacrées de la vraie religion ou méprisées, ou ignorées, ou abolies ; les églises ruinées et démolies jusqu'aux fondements ; les autels renversés, les cimetières violés et usurpés par les hérétiques ; des paroisses et des cures sans pasteurs, des pasteurs sans science, des peuples sans connaissance des commandements de Dieu et de l'Église, et avec si peu d'instruction des sacrements que les noms de la Confirmation et de l'Extrême-Onction étaient inconnus : ensorte que chacun ne s'approchait qu'indignement ou méprisait de s'approcher et de puiser à ces fontaines du Sauveur, d'où il répand son sang pour le salut et la satisfaction des

fidèles. Certainement une si extrême profanation et mépris du sang de Jésus-Christ nous a dû faire gémir ; mais béni soit le Dieu des miséricordes, le Dieu de toute consolation qui a daigné, par sa bonté, nous consoler et nous réjouir selon la grandeur de notre affliction et de notre tristesse.

Au milieu de tous ces objets, qui ne représentaient à nos yeux et à notre esprit que la religion déshonorée et les clameurs du sang de Jésus-Christ peu entendues ou méprisées, nous fûmes averti par les vénérables Prieur et Religieux réformés de l'Abbaye de Cadouin, de l'ordre de Citeaux, en notre diocèse, que depuis plus de cinq cents ans ils possédaient une relique trempée et teinte de ce sang précieux, à savoir le très-saint Suaire qui fut mis sur la tête et le corps sacré de notre Sauveur Jésus-Christ, lors de sa sépulture, dont il est fait mention en saint Jean, et plus récemment et au long par le vénérable Bède, au livre qu'il a composé *Des lieux saints*. Et que le 8 septembre, jour de la Nativité de la Sainte Vierge, titulaire de l'église dudit monastère, il se faisait en la même église un grand concours de peuple à l'ostension que font les Religieux de ce sacré monument de la mort et de la sépulture du Sauveur. Nous ne saurions dissimuler qu'à cette nouvelle *notre*

cœur et notre chair ont tressailli dans le Dieu vivant; et sachant que c'est le devoir de notre charge de voir et d'examiner la vérité des reliques qu'on expose à l'adoration du peuple dans notre diocèse, nous jugeâmes qu'il fallait d'autant plus exactement rechercher la vérité et certitude de celle-ci qu'elle était plus adorable ([a]).

C'est pourquoi, ayant, au préalable, annoncé notre visite aux paroisses voisines pour le 6 septembre (1644), et nous étant rendu à Cadouin, nous y fûmes reçu avec tous les honneurs dûs à notre dignité. Premièrement à l'entrée du faubourg par nos curés des paroisses voisines, et puis par les susdits Prieur et Religieux. Et après quelques jours employés, partie à l'instruction du peuple, prédication, administration des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et de Confirmation, partie en prières et autres exercices de dévotion, le dixième du susdit mois, nous nous rendîmes dans le monastère accompagné de M. Gabriel de la Brousse, docteur en théologie, cha-

([a]) Les mots *adorer, adorable* s'appliquent à la croix et à tous les instruments de la passion sans qu'on puisse conclure que nous adorons réellement ces objets sacrés. L'adoration se rapporte à Dieu et à Dieu seul. Dans l'Ecriture, le mot *adorer* a quelquefois le sens de *vénérer* et se rapporte à la créature elle-même.

noine de notre église cathédrale et lieutenant assesseur de notre officialité, de M. Antoine Nicol, prêtre et chanoine de notre église collégiale de Saint-Avit-Seigneur, de M. Pierre du Breuil, docteur en théologie et chanoine-sacristain de notre église d'Issigeac, des RR. PP. Pierre de la Brangelie et Pierre Jarrige, théologiens de la compagnie de Jésus, desquels nous nous servions en notre visite. Où nous fûmes reçu par les religieux et conduit dans une salle, où après avoir invoqué l'aide de Dieu, le R. P. Dom Etienne Guichard, Prieur du lieu, nous exhiba un fort grand nombre de bulles, lettres patentes, registres, titres, documents par lesquels la vérité de cette adorable relique de notre Dieu et Sauveur reçoit tant et de si puissantes preuves que nous ne croyons point qu'il se trouve en toute la chrétienté une relique mieux avérée, comme il ne s'en trouve pas de plus sainte et de plus précieuse. Et premièrement, nous lûmes avec respect plusieurs bulles des souverains Pontifes et particulièrement une de Paul III, en date de l'an 1535, par laquelle est de nouveau érigée et enrichie de privilèges et d'indulgences une Confrérie universelle en l'honneur et sous le nom du saint Suaire de Jésus-Christ.

Nous lûmes aussi quantité de patentes anciennes

des illustrissimes et révérendissimes archevêques et évêques de France, entre autres de ceux de Bordeaux, Auch, Toulouse, Montauban, Angoulême, Périgueux, Cahors, Rodez, Condom, etc.

(Ici le procès-verbal fait l'histoire du saint Suaire et rappelle un grand nombre de faits que nous avons rapportés dans les chapitres précédents.)

Les mêmes jour, mois et an susdits, nous nous transportâmes de ladite salle dans l'église, accompagné, comme nous l'avons dit, et fûmes conduit et mené devant le grand autel, où après nos dévotions faites et l'hymne du Saint-Esprit chanté, les vénérables PP. prieur et sous-prieur du monastère, revêtus de pluviaux, ouvrirent un assez grand coffre attaché et garrotté de bandes et grosses chaînes de fer et fermé de plusieurs serrures, lequel dès le jour de notre arrivée on avait descendu de la voûte de l'Eglise, où il est conservé depuis des siècles En ayant fait tirer de dedans le linge sacré, plié dans un drap de soie et l'ayant premièrement fait poser sur l'autel, puis, pour mieux le voir au jour, fait porter derrière, en la présence de tous les susdits docteurs, prêtres et religieux, nous le développâmes et l'étendîmes de son long et avec respect, mais avec abondance de consolation. L'ayant touché, regardé et mesuré, nous

le trouvâmes de huit pieds de longueur sur quatre de largeur, de lin très-fin, autant que nous pûmes en juger, brodé de deux bandes à chaque bout de broderie à la mosaïque, l'une de quatre doigts de large et l'autre de deux ou environ; et il nous parut à tous évidemment t int en plusieurs endroits de sang, sueur et d'onguent mêlés.

Ainsi le nom de Dieu invoqué, le cœur touché de respect et de dévotion, du commun avis de tous les susdits prêtres, docteurs et religieux, Nous jugeâmes que c était véritablement le saint et adorable Suaire qui fut mis immédiatement sur le divin chef et corps sacré de notre Rédempteur et Sauveur Jésus Christ; qu'il ne se pouvait désirer une plus grande assurance de cette vérité, et comme il n'y a pas au monde une plus auguste et plus précieuse relique, puisqu'elle est empourprée du sang de Jésus-Christ et consacrée par l'attouchement de son corps, aussi n'en peut-on trouver de plus certaine ni de mieux attestée......

. . . .

De toutes lesquelles choses nous avons dressé le présent procès-verbal *Ut scribantur hæc in generatione altera,* afin que tous les peuples de la chrétienté et toutes les générations à venir, assurés de la

vérité de cette très-précieuse et incomparable relique de Jésus-Christ, rendent grâces à ce Seigneur de miséricorde qui a daigné se réduire à la nécessité d'avoir besoin d'un suaire pour être enseveli et pour nous mériter, par ses souffrances, la gloire de l'immortalité. Nous l'avons signé et fait signer à ceux de notre suite.

† J. DE LINGENDES (43).

« Arrêtons-nous un instant sur ces faits, continue Mgr l'Evêque de Périgueux ; ils ont ici une importance capitale et, sous quelque rapport que nous les envisagions, nous y trouverons réunies toutes les conditions exigées par la prudence et le droit pour leur donner une autorité décisive en cette matière.

» Voilà donc, en effet, tous les documents relatifs au saint Suaire soumis à des examens réitérés qui se contrôlent mutuellement. Des mains du Prieur et des religieux ils passent tour à tour en moins d'un an dans celles de onze examinateurs graves et consciencieux, tous également recommandables par la science, le rang et les emplois, et par ces motifs les plus compétents que l'on pût trouver dans le pays. Eh ! bien après l'examen de ces titres originaux qu'ils ont fait, les uns isolément, les autres en commun, tous

proclament à l'envi, selon le mot de l'évêque, la *vérité de la relique* et ses droits certains au culte des fidèles.

» Vraiment! si, en pareil sujet, de telles garanties ne suffisaient pas à la bonne foi, il faudrait désespérer de la valeur du témoignage humain (44). »

(Lettre pastorale de Mgr DABERT, du 20 juin 1866, n° 31).

CHAPITRE VI.

Les miracles du saint Suaire.

Multis nitens miraculis,
Cunctos adornas limites;
Magnisque de periculis
Fidos tueris milites.

Tout éclatant de miracles, vous dépassez les limites connues; et vous sauvez des plus grands périls les chrétiens qui ont confiance en vous.

(Hymne du saint Suaire de Cadouin.)

Le témoignage des hommes n'a pas manqué à notre Suaire. Les princes de l'Eglise, les grands et les puissants, la foule humble et modeste, l'art et la poésie, la science enfin et la critique, tout lui rendit hommage. Que pouvait-on demander encore? Il fallait la voix du ciel, et Dieu vint à son tour ajouter sa suprême sanction, celle du miracle (45). Si jamais, disent les historiens, la vérité d'une relique a été avantageusement approuvée et confirmée par

des prodiges, nous pouvons dire hardiment que c'est celle de Cadouin. Quand Mgr de Lingendes visita l'abbaye, les religieux lui présentèrent un livre manuscrit, commencé vers l'an 1200, qui contenait les miracles du saint Suaire, et ce prélat reconnut qu'ils n'avaient pas cessé jusqu'à l'an 1500, ou environ. Ils étaient faits en faveur des fidèles qui se vouaient à Jésus-Christ et à son saint Suaire, ou qui se faisaient enrôler dans sa Confrérie, ou qui faisaient dire des messes devant la relique en y laissant des offrandes, ou qui portaient avec dévotion quelque objet qui l'avait touchée, ou enfin qui accomplissaient des neuvaines en son honneur. Non seulement les individus avaient recours à elle, mais des villes entières dans leurs nécessités publiques lui faisaient des vœux et des présents (46).

Encore que nous n'ayons pas conservé la quatrième partie des livres et registres où on décrivait anciennement les miracles opérés par la vertu du saint Suaire, néanmoins, disent les religieux dans leur histoire, il en reste encore plus de deux mille, entre lesquels se trouve la résurrection d'au moins soixante morts (47).

A Toulouse, ils furent si multipliés que les peuples accouraient de toutes parts, et l'archevêque de cette

ville, Dominique de Florence, déclare dans une lettre, datée de l'an 1413, que *Jésus-Christ correspond miséricordieusement aux vœux des fidèles en opérant un grand nombre de miracles*. Le P. Dupuy feuilleta et lut plus tard les documents conservés dans cette ville à ce sujet, et il s'étonnait de leur nombre, ajoutant qu'ils avaient continué en Périgord et qu'en leur considération les Papes avaient accordé de grands priviléges à l'abbaye de Cadouin (48).

Les grands vicaires de Périgueux, par leur patente de l'année 1469, autorisent dans le diocèse les quêtes en faveur de la Confrérie et ils disent en propres termes que dans le monastère de Cadouin Dieu opérait évidemment et à vue d'œil des *miracles éclatants et infinis*.

Un Abbé de Cadouin donne pouvoir à son procureur pour la Confrérie du saint Suaire, de recevoir toutes les personnes qui désireront y entrer et d'annoncer aux fidèles les miracles innombrables que Jésus-Christ opère tous les jours en l'honneur de la sainte relique. Ils étaient si fréquents qu'à peine pouvait-on les écrire et qu'on en racontait *un sur mille*.

On dira peut-être : mais d'où vient que ces prodiges n'existent plus ? Il est facile de répondre : l'af-

faiblissement de la dévotion au saint Suaire devait avoir cette conséquence : Dieu veut récompenser la foi de ses enfants et il mesure ordinairement ses grâces à la correspondance qu'il trouve dans nos cœurs. Que la confiance renaisse, que la prière devienne plus fervente et la dévotion plus vive, et nous reverrons les merveilles d'un autre temps. Ne semble-t-il pas que le ciel nous donne déjà des témoignages nouveaux et quelques faits récents vraiment extraordinaires ne nous permettent-ils pas d'espérer bientôt des grâces plus signalées ? Ajoutons que pour être moins nombreux, les prodiges n'ont jamais cessé entièrement à Cadouin.

Nous allons donner une série de miracles arrivés dans les siècles passés et qui furent authentiquement constatés et écrits dans les livres du monastère (49).

1° Une noble femme de Cahors, qui resta aveugle pendant quatre ans, sans qu'aucun remède humain pût la soulager, fit vœu, s'il plaisait à Jésus-Christ de la guérir par les mérites de sa Passion et la vertu du saint Suaire, de venir l'adorer et d'apporter son offrande. Elle recouvra la vue aussitôt et vint ensuite à Cadouin pour y accomplir son vœu et rendre témoignage de la faveur singulière dont elle avait été l'objet. C'était en 1307.

2° L'an 1386, une maison d'un lieu appelé Siorac, était embrasée de tous côtés, sans qu'on put y remédier ; la personne à qui elle appartenait fit vœu à Jésus-Christ et à son saint Suaire, et le feu s'éteignit entièrement. Ce miracle fut fait à la vue de tous les habitants de Siorac, et publié dans Cadouin le jour de la Trinité, qu'on faisait l'ostension du saint Suaire.

Les seize miracles suivants ont été faits au temps où le saint Suaire était à Toulouse.

3° Une femme appelée Benoîte Cayssabon, du Lauraguais, s'étant accouchée d'un enfant mort, eut recours à Jésus-Christ et à son saint Suaire, promettant que si son fils pouvait ressusciter et être baptisé, elle l'apporterait au lieu où reposait la relique; à peine eut-elle fait ce vœu que l'enfant revint à la vie et fut baptisé. C'était en 1392. Les témoins de ce miracle furent Jean Fabry et Benoît Servat.

4° En 1374, le fils d'un seigneur nommé Guillaume de Bières, du diocèse de Toulouse, tomba dans une grave maladie qui le conduisit à la mort. Sa mère, tout en larmes, le voua à Jésus-Christ et à son saint Suaire : le mort, ressuscita miraculeusement en présence de tous les assistants. Son père vint ensuite

accomplir le vœu et annonça partout le prodige, qui fut attesté par Jean de Fitte et Elie Blanc, prêtres.

5° La même année, une fille âgée de trois ans, de la ville de Toulouse, étant tombée par accident dans un puits, s'y noya et demeura submergée au fond de ce puits environ une heure, au bout de laquelle elle nagea sur l'eau. Quand on l'eut tirée, son père et d'autres personnes la vouèrent au saint Suaire de Jésus-Christ. Elle ressuscita à la vue de tout le monde, et son père vint accomplir le vœu qu'il avait fait pour elle.

6° Une noble femme, appelée madame de Bellepuy, ayant été paralysée de tous ses membres pendant deux ans et demi et n'ayant pu trouver ni repos, ni soulagement, se voua à Jésus-Christ et à son saint Suaire : elle se trouva aussitôt saine et guérie. Ce miracle fut raconté par elle-même, en 1399, en la présence du R. P. Abbé de Cadouin, lorsqu'elle vint accomplir son vœu.

7° Un prêtre, nommé Bernard Viverin, était affligé de la goutte depuis trois ans ; il en fut délivré après avoir fait son vœu au saint Suaire de Jésus-Christ et l'avoir adoré ainsi qu'il l'attesta lui-même, en 1396, en présence de Pierre Delpuche et de plusieurs autres.

8° Un homme noble, appelé M. de Solages, ayant eu par accident une jambe brisée et rompue en trois endroits, sans espérance de pouvoir plus marcher ni d'être guéri par aucun remède humain, eut recours à Jésus-Christ et fit vœu de venir voir et adorer le saint Suaire et faire son offrande suivant la coutume, et en même temps il se trouva guéri. Il vint plus tard accomplir son vœu et rendre témoignage d'un si grand miracle. C'était en 1399.

9° Une jeune fille du diocèse de Toulouse, ayant été travaillée du mal caduc pendant huit années consécutives et sans qu'on y trouvât de remède, fut vouée par ses parents à Jésus-Christ et à son saint Suaire, et depuis ce vœu elle demeura entièrement délivrée de son mal. Ce miracle fut attesté par sa mère, en présence de Bernard de Buys et de Pierre Guygnac, en 1393.

10° Un nommé Pierre Bidose, du diocèse de Toulouse, étant atteint de la lèpre par tout le corps et délaissé de tous ses voisins, sa mère le voua à Jésus-Christ et à son saint Suaire. Aussitôt après il commença à se bien porter et en peu de temps il fut entièrement guéri. Ce miracle fut attesté par lui en présence de Pierre Roland et de Dominique Dubois, en 1452.

11° Une femme, nommée Jeanne Guingoria, du diocèse d'Alby, ne pouvait rien voir ni rien entendre; son mari la voua au saint Suaire de Jésus-Christ, et immédiatement après ce vœu, elle retrouva les sens qu'elle avait perdus, en 1399.

12° Une autre femme, appelée Jeanne de Labat, était restée de longues années avec son mari sans avoir d'enfant ; affligée de son état, elle eut recours à Jésus-Christ, le suppliant que, par les mérites de sa Passion et la vertu de son saint Suaire, elle pût concevoir, et promettant en ce cas de venir faire ses dévotions à l'église où reposait cette précieuse relique et même de marcher à genoux aussitôt qu'elle verrait ladite église. En peu de temps elle se trouva enceinte et accomplit fidèlement son vœu, en 1396.

13° La femme d'un nommé Bernard Decimes, du Lauraguais, avait eu sept enfants, qui moururent tous peu après leur naissance ; elle se voua à Jésus-Christ et à son saint Suaire, et le huitième enfant qu'elle eut fut préservé de ce malheur. Ce qui fut déposé par elle-même, en 1398, en présence de Pierre Gunac et de Bernard de Foix.

14° Une femme manquait de lait pour nourrir son enfant ; en cette extrémité elle eut recours à Jésus-Christ, le suppliant d'avoir pitié d'elle par les méri-

tes de sa Passion et la vertu de son saint Suaire. Le lait lui vint en abondance ; elle en rendit témoignage quand elle vint accomplir son vœu, en 1401.

15° Trois hommes du diocèse de Comminge, qui allaient à Rome par mer, se trouvèrent surpris par une tempête si furieuse qu'il n'y avait aucune apparence qu'ils pussent échapper au naufrage. Ils se vouèrent au saint Suaire de Jésus-Christ, la tempête s'apaisa et leur vaisseau arriva heureusement uu port. Ce qu'ils attestèrent, en 1400, lorsqu'ils accomplirent leur vœu.

16° Une religieuse de la ville de Toulouse demeura étique pendant deux années entières et avait perdu le goût de toutes sortes de viandes. La supérieure la voua à Jésus-Christ et à son saint Suaire, l'an 1400, et aussitôt cette pauvre malade sentit du soulagement et en fort peu de temps se trouva parfaitement guérie.

17° Arnaud de Sasada, étant possédé du malin esprit, devint fou et privé de jugement. On le conduisit lié et garrotté devant le saint Suaire, auquel on l'avait voué, et avant qu'il eut accompli la neuvaine qu'on lui faisait faire, il se trouva parfaitement guéri. Ceci arriva en 1394, en présence de Jean de Fite et de Elie Blanc, prêtres.

18° Une femme de Nérac était affligée à un bras d'un mal incurable, auquel les médecins ne pouvaient apporter aucun soulagement Un de ses enfants ayant apporté un cordon qui avait touché le saint Suaire de Jésus-Christ, elle le lui demanda et l'appliqua avec une grande foi sur son bras malade ; elle s'en trouva miraculeusement guérie, et ne tarda pas à en venir rendre grâces à notre Sauveur, l'an 1401.

Les autres miracles sont arrivés au temps où le saint Suaire avait été reporté à Cadouin.

19° L'an 1500, un homme du diocèse de Limoges demeura mort l'espace de plusieurs heures ; et comme ses parents et ses amis se disposaient pour l'ensevelir, survint un étranger qui leur conseilla de le vouer à Jésus-Christ et au saint Suaire. Ceci ayant été exécuté, le mort ressuscita à la vue et en présence de tous les assistants.

20° Un noble bourgeois de Bordeaux resta paralysé de tout son corps l'espace de sept semaines : il eut recours à Jésus-Christ, le suppliant par les mérites de sa Passion et la vertu du saint Suaire, de le secourir, et promettant en ce cas de venir à Cadouin et d'y faire des offrandes ; il recouvra entièrement la santé. Il ne manqua pas de venir à Cadouin ac-

comp'ir son vœu, et il fit le voyage accompagné de plusieurs autres personnes qui avaient aussi reçu des bienfaits par la vertu du même saint Suaire. Ceci se passait en 1474.

21° Une fille du diocèse d'Alby, qui resta muette pendant neuf ans, fut vouée au saint Suaire de Jésus Christ et conduite à Cadouin par ses parents. Arrivée devant la sainte relique, elle leva les yeux au ciel et recouvra entièrement la parole, louant la miséricorde de notre Sauveur et demandant d'être mise dans sa Confrérie. Ce miracle arriva en 1477, en présence des religieux de Cadouin et des personnes qui y avaient conduit cette fille.

22° L'an 1473, un jeune garçon de Toulouse, fils unique d'un noble citoyen de la ville, était frappé de la peste et réduit à telle extrémité que les voisins le regardaient comme mort. Ses parents qui avaient vu autrefois dans leur ville le saint Suaire de Jésus-Christ et savaient les grands et infinis miracles qui y avaient été opérés par sa vertu, lui vouèrent leur fils, suppliant notre Sauveur de le ressusciter et rétablir en santé, et promettant de l'amener à Cadouin, d'y laisser une image en cire de sa pesanteur, de faire des offrandes à l'église et d'aller à genoux depuis la première porte du monastère jusqu'à l'endroit

où reposait le saint Suaire. Ce ne fut pas en vain qu'ils firent ce vœu, car leur fils ressuscita et en peu de jours il se trouva entièrement guéri ; il fut ensuite conduit à Cadouin par sa mère en compagnie de plusieurs autres personnes de Toulouse, qui avaient aussi reçu de grandes grâces par la vertu du saint Suaire.

23° Un nommé Dominique Chevalier, du diocèse de Sarlat, voyant sa belle fille en travail d'enfant depuis quatre jours sans pouvoir être soulagée, en fut touché et l'ayant vouée à Jésus-Christ et à son saint Suaire, cette pauvre femme accoucha, mais son enfant ayant été jugé mort, on redoubla les vœux et les prières : l'enfant ressuscita et fut baptisé ; la noirceur hideuse qui paraissait sur son corps changea miraculeusement en couleur blanche et vermeille. Tout cela fut attesté à Cadouin, en 1471, quand la famille vint accomplir ses vœux et faire les offrandes accoutumées.

24° Une demoiselle de la reine de France ne pouvait être guérie par aucun remède d'une maladie qui la tenait tout près de la mort. Ses parents et ses amis s'attristant de sa perte, lui conseillèrent de se vouer au saint Suaire de Jésus-Christ. Elle le fit et recouvra une parfaite santé ; elle vint à Cadouin, en

1474, avec un train magnifique pour y accomplir son vœu et faire à l'église de très riches offrandes.

25° En 1472, l'évêque de Périgueux, (c'était Mgr Godefroy de Pompadour) et le seigneur de Vallery, furent envoyés ambassadeurs de la part du roi de France ; le dernier étant tombé en chemin dans une très-grave maladie, d'où les médecins ne pouvaient le tirer, l'évêque en fut touché de compassion et, se souvenant des miracles infinis du saint Suaire, y voua ledit Seigneur, promettant que s'il obtenait sa guérison, il donnerait une image en cire du poids du malade et ferait des offrandes à l'église de Cadouin. Le seigneur recouvra une parfaite santé, et ils vinrent tous deux à Cadouin pour accomplir le vœu et rendre grâces à notre Sauveur d'un tel miracle.

26° Le Seigneur de Beaujolais, en Bourbonnais, étant revenu d'une très grave maladie, se voua à Jésus-Christ, lui promettant que si par la vertu du saint Suaire il guérissait, il viendrait à Cadouin et donnerait à l'église une chaîne d'or qu'il portait habituellement au cou, et ferait d'autres offrandes encore. Il vint, en effet, accomplir son vœu, en 1474, et rendit témoignage de sa guérison.

CHAPITRE VII.

La Confrérie du saint Suaire et les indulgences.

On peut tout y gagner, sans jamais y perdre. (Des Confréries.)
(S. François de Sales.)

Dei amorem et cœlum quærentibus, indulgentiæ sunt ingens thesaurus et gemmæ pretiosæ.

Pour ceux qui cherchent l'amour de Dieu et le ciel, les indulgences sont un riche trésor et comme autant de pierres précieuses.
(S. Ignace de Loyola.)

On croit qu'environ l'an 1160, quelques années seulement après l'arrivée de notre sainte relique à Cadouin, les Souverains Pontifes instituèrent la Confrérie en l'honneur de Jésus-Christ et de son saint Suaire. Pendant plus de trois cents ans elle fut très célèbre en France, en Angleterre, en Italie et jusque

dans les pays les plus éloignés. Le Pape Paul III, en 1535, la rétablit sur de nouvelles bases et l'enrichit de nouvelles indulgences (50). Un siècle après elle était encore déchue et il fallut la relever, en 1644, au temps où l'abbaye réparait ses ruines et renouvelait le culte. Elle a disparu encore et nous ne tarderons pas à la voir renaître.

Ce te noble Confrérie avait une telle réputation qu'un nombre infini de personnes de diverses provinces et royaumes voulurent y entrer; les grands seigneurs, les nobles dames avec leurs familles s'y faisaient inscrire. Elle comptait des membres dans les plus nobles maisons de France; elle en avait en Espagne, en Italie, en Angleterre, à Naples, en Sicile, à Majorque et Minorque et autres contrées lointaines. Des villes entières voulurent y entrer. Pour recueillir les vœux et les dons de tous ceux qui en faisaient partie, les abbés de Cadouin envoyaient des procureurs et syndics qui, par autorité apostolique et avec la permission des rois et des évêques, passaient dans tous les pays. Ils étaient autorisés à faire des quêtes et à recevoir toutes les offrandes en faveur de l'église qui possédait la précieuse relique.

Les Confrères devaient avoir une dévotion spéciale

à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ils portaient ordinairement sur eux un cordon ou autre objet qui eut touché le saint Suaire. On leur recommandait de faire des charités et des aumônes au monastère de Cadouin. Les Souverains Pontifes ne les obligeaient à aucune œuvre particulière; néanmoins ils avaient l'habitude de réciter tous les vendredis cinq *Pater* et cinq *Ave* en mémoire de la Passion et de la mort de Jésus-Christ et en l'honneur de son saint Suaire. Ils disaient aussi avec dévotion les antiennes, les oraisons et les litanies.

Les faveurs et indulgences accordées aux membres de la Confrérie étaient très nombreuses. Ils obtenaient le Pardon ou indulgence plénière à un grand nombre de fêtes pendant l'année, comme Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Ste Trinité, la fête du T. S. Sacrement, celles de tous les saints Apôtres, de la sainte Croix et pendant les octaves de ces jours. Il y avait aussi indulgence plénière aux jours de l'ostension du saint Suaire. A l'article de la mort, on leur appliquait l'indulgence en forme de jubilé.

Les Confrères étaient en participation, tant pendant leur vie qu'après leur mort, de toutes les œuvres spirituelles pratiquées dans les maisons de

l'ordre de Citeaux, qui compta jusqu'à dix sept cents monastères d'hommes et quatorze cents de filles. Ce privilége accordé dès les commencements, fut renouvelé et confirmé, en l'année 1646, par Dom Claude de Vaussin, abbé de Citeaux, en ces termes :

« Nous, frère *Claude Vaussin*, Abbé de Citeaux, docteur en théologie, premier Conseiller du Roi très-chrétien au Parlement de Bourgogne, chef et Supérieur général de tout l'ordre de Citeaux et ayant l'entier pouvoir du Chapitre général, à tous et à chacun des fidèles qui verront ces Lettres. Salut. — Comme parmi les sacrées reliques qui sont honorées dans l'Eglise de Dieu, celles-là principalement sont dignes de vénération qui ont touché de près l'humanité de notre Rédempteur et se trouvent teintes et empourprées de son sang précieux, personne ne doit douter que le très saint Suaire dont on se servit après sa mort pour l'ensevelir ne doive être, en effet, vénéré et adoré d'un culte souverain. Or, que ce Suaire ait été transporté de l'Orient en France et soit véritablement celui qu'on conserve depuis plus de cinq cents ans en l'église du monastère de Cadouin, de notre même ordre de Citeaux, au diocèse de Sarlat, c'est ce qui est prouvé avec évidence par une infinité de titres et documents authentiques, bulles des Papes,

priviléges des rois, patentes des archevêques et évêques, donations des princes et seigneurs, par un office particulier fort ancien, composé en son honneur, et enfin par des miracles nombreux et signalés. Aussi un nombre infini de personnes de l'un et de l'autre sexe, de tout état et condition, se faisaient inscrire dans la dévote et célèbre Confrérie instituée en l'honneur et sous le nom de Jésus-Christ et de son saint Suaire, que les Souverains Pontifes avaient enrichie de plusieurs priviléges et indulgences et que nos Pères et prédécesseurs avaient agrégée d'une manière spéciale à notre ordre de Citeaux. Or, nous souhaitons avec ardeur de promouvoir, autant qu'il est en nous, la piété des fidèles qui visitent l'église de Cadouin pour y vénérer ses reliques adorables et qui se font inscrire dans la Confrérie : c'est pourquoi, nous confiant en la miséricorde du Dieu tout puissant, de l'avis des très Révérends Pères, nos quatre premiers coabbés, de notre paternelle autorité et de celle du Chapitre général, imitant l'exemple de nos prédécesseurs, Nous octroyons par la teneur des présentes à toutes les personnes qui sont entrées ou qui entreront dans ladite Confrérie, tant pendant la vie qu'après la mort, l'association et confraternité de l'ordre de Citeaux, la pleine

participation de tous les offices divins, des messes, communions, oraisons, suffrages, contemplations, veilles, travaux, jeûnes, pénitences, cérémonies, aumônes, hospitalités et de toutes les autres bonnes œuvres qu'on pratique et que (Dieu aidant), on pratiquera désormais dans tous nos couvents et monastères de l'un et de l autre sexe.

« Voulons, en outre, pour la singulière dévotion dont nous nous sentons portés envers le très saint et adorable Suaire de Notre Sauveur Jésus-Christ, l'un des principaux instruments de sa Passion et de sa mort, que tant notre personne que celle des religieux de notre monastère de Citeaux, soyons toujours unis et agrégés à la Confrérie érigée en son honneur. De sorte qu'étant faits participants avec les autres Confrères des grâces, indulgences et priviléges de cette Confrérie, aussi bien que de ceux de notre ordre de Citeaux, nous puissions tous parvenir au ciel pour y jouir conjointement de la vie éternelle et converser à jamais dans la société des Bienheureux.

« Donné à Citeaux, sous notre suscription et celle de notre secrétaire, avec l'impression de notre grand scel, le 23 juin 1646. »

Les ostensions de la sainte relique se faisaient régulièrement trois fois l'année et elles se font encore

aux mêmes époques : le second dimanche après Pâques, appelé le dimanche du Bon Pasteur, jour auquel le diocèse célébrait la fête du saint Suaire (51); le dimanche de la Pentecôte, et le huit septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge Marie, patronne de l'abbaye. Elle durait les huit jours de l'octave de ces trois fêtes.

Le Souverain Pontife, Pie IX, par un rescrit, en date du 16 septembre 1865, a accordé une indulgence plénière à ces mêmes jours et à ceux de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, pourvu qu'on prie dans l'église de Cadouin aux intentions de Sa Sainteté. Par le même rescrit, une indulgence de trois ans et de trois quarantaines est accordée à tous ceux qui visiteront dévotement le saint Suaire et prieront dans l'église, comme il vient d'être dit. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire (52).

Enfin, par une disposition particulière de Monseigneur l'évêque de Périgueux, publiée dans sa lettre du 20 septembre 1866, la grande fête de Cadouin et l'ostension la plus solennelle ont lieu tous les ans, au mois de septembre.

CHAPITRE VIII.

Restauration du pélerinage de Cadouin.

Sancta syndo non senescit,
Cùm ipsa sit linea,
Sed miro modo valescit
Tanquam si sit aurea.

Le saint Suaire ne vieillit pas : et quoique composé d'un lin fragile, il dure merveilleusement comme s'il était d'or.
(Antienne d'un ancien office du saint Suaire de Cadouin).

Monseigneur l'Évêque de Périgueux écrivait, il y a peu de temps, aux fidèles de son diocèse : — « Une relique insigne repose depuis des siècles dans l'église paroissiale de Cadouin. C'est un des linceuls qui servirent à l'ensevelissement du corps inanimé du Sauveur. Ce précieux monument de notre Rédemption a été vénéré de tout temps par la piété catholique ; il

l'est encore aujourd'hui. Mais nous voudrions imprimer un élan plus vif et plus général à la dévotion dont il est l'objet, et accroître ainsi le nombre des pieux pélerins qui fréquentent son antique sanctuaire.

« Les paroles nous manquent pour rendre tout ce que nous sentons de reconnaissance envers cette aimable Providence, qui a daigné conserver à notre bien aimé diocèse l'inappréciable trésor du saint Suaire. Il est là toujours ce monument sacré des souffrances et de la mort de Jésus-Christ ; il est là dans cette chère église de Cadouin, sous ses voûtes hospitalières, qui l'abritent depuis si longtemps : il est là, tel absolument que le décrivait, il y a plus de deux cents ans Mgr de Lingendes, tel aussi qu'il a toujours existé dans l'abbaye ; il est là, montrant à tous par la nature de son tissu, son origine orientale ; par sa victoire sur le temps et les événements, l'action divine qui protége sa fragile existence ; et enfin, par les empreintes toujours visibles du sang et des aromates, et la cruauté des bourreaux et le dévouement des disciples du Sauveur.

« Et maintenant, nos frères bien aimés, c'est à vous-même, c'est à vos sentiments de piété que nous venons faire un premier appel. Se glorifier d'un tré-

sor, quand on le possède, c'est peu, il faut en user. Or, comment mettrez-vous à profit la présence du saint Suaire parmi vous? Par le moyen de pieux pélerinages que vous pouvez faire de temps en temps, selon les loisirs de votre état, au sanctuaire où il repose.

« La pratique des pélerinages est une des plu anciennes et des plus autorisées qui soient dans l'Eglise; voilà pourquoi les siècles de foi la tenaient en si grand honneur. Et nous, n'avons-nous pas aussi nos passions à vaincre, nos obstacles à surmonter? Nos proches et nos amis ne sont-ils plus atteints des maladies de l'âme et des infirmités du corps, dont nous ayons à demander pour eux la guérison? Eh bien, voilà ce qui mettait à la main de nos pères le bâton du pélerin. Ils allaient, pleins d'une foi simple, confiante et soumise, aux sanctuaires bénis, que Dieu avait choisis de préférence pour montrer aux hommes sa puissance et la gloire de ses saints. Arrivés, ils priaient, se confessaient et communiaient; et souvent leurs demandes étaient exaucées; et toujours ils revenaient meilleurs.

« Certes, nos très chers frères, le bras de Dieu n'est pas raccourci, et sa Providence ne permet pas que rien périsse dans son Eglise de ce qui est utile à la

sanctification des âmes. Quoique le sens de la foi se soit malheureusement bien affaibli dans le siècle présent, la pieuse pratique des pélérinages semble y avoir retrouvé la faveur qu'elle avait perdue depuis longtemps ; elle se propage de jour en jour dans tous les rangs de notre société catholique. Pourquoi le sanctuaire de Cadouin autrefois si renommé, le plus fréquenté peut-être qu'il y eut en France pendant deux siècles, pourquoi cet antique et vénérable sanctuaire serait-il exclu aujourd'hui de la bénédiction commune ? Ah ! laissez-nous le dire, nous espérons mieux de la libéralité divine et de la piété catholique. C'est dans cette confiance que nous nous proposons de célébrer dans l'église de Cadouin une grande solennité en l'honneur du saint Suaire. » (Lettre pastorale du 29 juin).

L'objet de cette fête, annoncée par Monseigneur l'Évêque de Périgueux, était la translation du saint Suaire dans une châsse magnifique, récemment acquise (53) et la restauration du pélerinage. Le vent mauvais qui ne cessa de souffler au XVIII[e] siècle diminua sans l'interrompre le flot des fidèles visiteurs. La Révolution profana l'église sans la détruire, assassina le prieur et brûla en place publique l'histoire du couvent, les titres et les manuscrits. Le

principal, l'essentiel, le saint Suaire fut heureusement caché et échappa ainsi à la fureur des impies. Une fois de plus il est rentré dans sa demeure chérie. Il fallait relever cet antique pélerinage; cette restauration si désirable était depuis plusieurs années dans les vœux de tous (54). La gloire devait en revenir à Monseigneur DABERT; la Providence l'avait choisi pour accomplir cette œuvre magnifique. Son appel fut entendu de tout le diocèse. Le cinq septembre 1866, dès le matin, une affluence extraordinaire encombrait Cadouin et ses alentours. Ne pouvant trouver place dans les hôtelleries les pélerins campaient partout, dans les prés, sous les arbres, au milieu des bois, dans les rues et sur les places publiques. On porte à dix mille le nombre des fidèles accourus en cette circonstance; deux cent cinquante prêtres entouraient Monseigneur; enfin des prélats, venus de loin, ajoutèrent aux pompes de ce jour l'éclat de leur présence : c'étaient NN. SS. GUIBERT, archevêque de Tours et FRUCHAUD, évêque de Limoges. Mgr l'archevêque célébra la messe solennelle au milieu d'une foule immense qui remplissait les trois nefs de la vieille église; à côté des évêques, les prêtres accomplissaient les cérémonies et chantaient les mélodies sacrées. On y voyait des représentants de

tout le clergé, séculier et régulier : des membres du chapitre cathédral, des archiprêtres, des doyens, les directeurs des séminaires, les missionnaires diocésains, les jésuites de Sarlat, les capucins de Périgueux, enfin les prêtres des paroisses. La cérémonie du soir fut présidée par Monseigneur l'évêque de Limoges et le sermon prêché par un P. Dominicain. La procession solennelle du saint Suaire, qui eut lieu après vêpres, fut touchante : quand la sainte relique sortit de l'église portée par quatre prêtres revêtus des habits sacerdotaux, il se fit un grand silence dans l'immense multitude qui était sur la place et tous les fronts s'inclinèrent avec respect. Les trois pontifes, revêtus de chapes d'or, fermaient la marche. La procession passa sous plusieurs arcs de feuillage et parcourut des rues jonchées de fleurs. A peine rentrée dans l'église, Monseigneur monta en chaire pour témoigner à tous la joie ineffable dont son cœur était inondé. A la fin de la cérémonie, le saint Suaire fut transféré dans la belle châsse en bronze doré, destinée à le renfermer à l'avenir (55). Cette journée fut belle; elle était agréable à Dieu, aux anges et aux hommes; le pape Pie IX l'avait enrichie des plus grandes indulgences (56).

Depuis ce jour, le pélerinage de Cadouin a repris

quelque chose de son ancien éclat. Les princes de l'Eglise y sont venus; le peuple, qui ne l'avait jamais abandonné, y arrive en foule; on y a vu des étrangers venus de bien loin et les grands eux-mêmes ont senti l'attrait puissant qui les y conduisait autrefois (57).

Les sanctuaires de Marie sont nombreux et justement fréquentés, mais les reliques vénérables de la Passion de J.-C. sont rares et Dieu les protége contre les injures du temps : *Sancta Syndo non senescit.*

Plus précieux que l'or, le saint Suaire est pour nous la source de richesses infinies. Il nous console dans nos peines et nous soulage dans nos misères ; il guérit nos maladies ; il est notre refuge dans les nécessités publiques. Son histoire nous apprend les grâces et les bienfaits qu'il n'a cessé de prodiguer. Il fut l'objet de la vénération des apôtres ; Pierre et Jean le découvrirent dans le sépulcre, Madeleine le toucha et la Vierge Marie le fit de ses mains. Il était son image et son symbole. Semblable à Marie, qui posséda pendant neuf mois le Fils de Dieu, il le garda pendant trois jours. Marie donna à son Fils la tunique de sa chair immaculée et le saint Suaire fut auss pour lui une tunique glorieuse d'un lin choisi et brillant.

Syndo fuit sancta vestis,
Quam induit Rex cœlestis,
A quo mundus regitur. (Antienne).

La chair que Marie lui donna était vermeille comme le fruit de la vigne, mûri par le soleil ; quand cette chair divine eut perdu son éclat, le Suaire le reçut.

Botrus sacer cruce pressus,
Postquam liquor est egressus,
In Syndone ponitur. (Antienne).

Celui qui était enseveli dans le sépulcre était la vraie lumière; elle ne resta pas longtemps cachée; elle sortit éclatante au bout de trois jours :

Lux de luce jacuit
In sacro Sudario ;
Post hæc apparuit,
Vivens die tertio. (Antienne).

Les âmes pieuses comprendront ces analogies. Le Suaire est un symbole de mort et un symbole de victoire. S'il nous rappelle le sang et les plaies de notre bien-aimé Sauveur, il nous fait souvenir aussi du triomphe de sa Résurrection.

Allons tous à Cadouin. Imitons nos pères, qui se prosternaient avec foi devant cette relique sacrée. A genoux devant elle, nous obtiendrons la paix de la

conscience et la joie de notre âme. Nous demanderons le salut de tous ceux que nous aimons. Nous invoquerons le secours céleste sur les pouvoirs humains, car Dieu, dit l'Ecriture, a fait les nations guérissables. Puisque le Suaire est un signe de mort, nous prierons aussi pour les défunts, qui peut-être attendent encore nos suffrages. Enfin nous nous souviendrons qu'il est par dessus tout un signe de vie et nous solliciterons pour la sainte Église toutes les faveurs divines.

CHAPITRE IX.

Office du saint Suaire, Litanies, Prières.

*Christum Regem regum adoremus Dominum : * qui sui ista die Sudarii præsentia decoravit Ecclesiam.*

Adorons le Christ, Souverain Roi des rois, qui glorifie son Eglise en ce jour par la présence de son Suaire.

(Invitatoire d'un ancien office du saint Suaire de Cadouin).

Nous connaissons deux offices du saint Suaire de Cadouin : le premier et le plus ancien est celui que les religieux montrèrent à Mgr de Lingendes et dont nous possédons encore le chant noté sur parchemin. Cet office a des antiennes d'une beauté ravissante. Nous en avons donné quelques-unes. Ces chants anciens s'harmoniseraient encore avec la vieille

église abbatiale et lui rendraient quelque chose de ses solennités d'autrefois. Ce premier office suit les règles de la liturgie monastique bénédictine. Le second, qui a la forme romaine, fut donné au clergé séculier par les évêques de Sarlat. Pour compléter cette notice historique, nous donnons ici la messe et les vêpres du saint Suaire (58). Nous y ajoutons les Litanies (59) et quelques anciennes prières (66).

Messe du saint Suaire.

Introit. Je me suis endormi, j'ai été assoupi et je me suis réveillé parce que le Seigneur m'a pris en sa protection. *Alleluia, alleluia.* ℣ Vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer. ℟ Et vous ne souffrirez pas que votre Saint soit sujet à la corruption. Gloire au Père.

ORAISON.

O Dieu, qui par le contact du très saint visage de votre Fils avez voulu sanctifier le Suaire ; accordez, nous vous en prions, que ceux que vous réjouissez en sa fête soient toujours heureux de votre protection. Par N. S. J. C. [a]

(a) *Introitus.* — Ego dormivi et somnum cœpi et exurrexi ; quia Dominus suscepit me. Alleluia, Alleluia. *Psalm.* v. Non de-

LEÇON DES ACTES DES APOTRES.

En ces jours : Pierre se présentant avec les onze Apôtres, éleva sa voix et leur dit : O Israëlites, écoutez mes paroles : Vous savez que Jésus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous. Ce Jésus vous ayant été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu et par un décret de sa prescience, vous l'avez crucifié et vous l'avez fait mourir par la main des méchants. Mais Dieu l'a ressuscité, après l'avoir délivré des liens du tombeau, où il était impossible qu'il fut retenu Car David dit de lui : J'ai toujours le Seigneur présent devant moi, parce qu'il est à ma droite afin que je ne sois pas ébranlé. C'est pourquoi mon cœur s'est réjoui, ma langue a célébré ma joie et ma chair même reposera dans l'espérance ; parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer et

relinques animam meam in inferno. ℟. Nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

ORATIO.

Deus, qui sacrosanctæ faciei Filii tui contactu, Sudarium sanctificare voluisti ; concede, quæsumus, ut qui nos ejus solemnitate lætificas, tua semper facias protectione gaudere. Per eumdem Dominum.

vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption. Vous m'avez fait connaître le chemin de la vie et vous me remplirez de joie par l'aspect de votre visage. Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David qu'il est mort et enseveli et que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour. Mais comme il était prophète et qu'il savait que Dieu lui avait promis avec serment qu'un fils de son sang serait assis sur son trône ; dans cette prévoyance, il a parlé de la résurrection du Christ et il a dit que son âme n'a point été laissée dans le tombeau et que sa chair n'a point vu la corruption. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité et nous en sommes tous témoins.

Alleluia. Alleluia. ℣ J'ai toujours le Seigneur en ma présence et il est à ma droite afin que je ne sois pas ébranlé. C'est pourquoi mon cœur s'est réjoui et ma langue a célébré ma joie et ma chair aussi reposera dans l'espérance. ℣ Car vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer et vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption. Vous m'avez fait connaître le chemin de la vie et vous me remplirez de joie par l'aspect de votre visage. *Alleluia.*

SUITE DU SAINT ÉVANGILE SELON SAINT JEAN.

En ce temps là : Pierre sortit avec l'autre disciple

que Jésus aimait et ils vinrent au sépulcre. Ils couraient tous deux ensemble et l'autre courut plus vite que Pierre et arriva le premier au sépulcre. Et s'étant penché, il vit les linceuls posés à terre, mais il n'entra pas. Simon Pierre, qui le suivait, arriva ensuite et entra dans le sépulcre et vit les linges posés à terre et le Suaire qui couvrait sa tête, non posé avec les linges, mais plié en un lieu à part. Alors l'autre disciple, qui était arrivé le premier au sépulcre, entra aussi et il vit et il crut : car ils n'avaient pas encore compris ce que dit l'Ecriture, qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts.

OFFERTOIRE.

Joseph d'Arimathie, ayant acheté un linceuil, détacha Jésus de la croix et l'enveloppant dans le linceuil, il le déposa dans un tombeau qui était taillé dans le roc, où personne n'avait été encore placé. *Allelluia.*

SECRÈTE.

Que cette oblation, nous vous en prions, Seigneur, purifie nos âmes de toutes leurs offenses ; et qu'elle nous protége contre les tentations du démon par le Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Qui vit et règne.

COMMUNION.

Simon-Pierre entra dans le sépulcre et il vit les linges à terre et le Suaire qui couvrait sa tête, non posé avec les linges, mais plié en un lieu à part. *Alleluia.*

POSTCOMMUNION.

Secourez-nous, ô Seigneur notre Dieu, et ne cessez pas de défendre par le secours de votre saint Suaire ceux que vous avez réjouis par vos mystères. Par N. S. J. C.

A Vêpres.

Deus in adjutorium meum intende.

Domine ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto,

Sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen. Alleluia.

Exiit Petrus et ille alius discipulus quem amabat *Jesus* et venerunt ad monumentum. Alleluia.

PSAUME 109.

Dixit Dominus Domino meo : * Sede a dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos :* Scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum : * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : * Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

Dominus a dextris tuis : * confregit in die iræ suæ Reges.

Judicabit in nationibus implebit ruinas : * conquassabit capita in terra multorum.

De torrente in via bibet : * propterea exaltabit caput.

Gloria Patri, etc.

Currebant autem duo simul et ille alius discipulus præcucurrit citius Petro et venit prius ad monumentum. Alleluia.

PSAUME 110.

Confitebor tibi Domine in toto corde meo : * in consilio justorum et congregatione.

Magna opera Domini : * exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus : * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus : * escam dedit timentibus se.

Memor in sæculum testamenti sui : * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.

Ut det illis hæreditatem gentium : * opera manuum ejus veritas et judicium.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi : * facta in veritate et æquitate.

Redemptionem misit populo suo : * mandavit in æternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus : * initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum : laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Gloria Patri, etc.

Et cum se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit. Alleluia.

PSAUME 111.

Beatus vir qui timet Dominum : * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terra erit semen ejus : * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus : * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis : * misericors et miserator et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio : * quia in æternum non commovebitur.

In memoria æterna erit justus : * ab auditione mala non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus : * non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit dedit pauperibus, justitia ejus manet in sœculum sæculi : * cornu ejus exaltabitur in gloria.

Peccator videbit, et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet : * desiderium peccatorum peribit.

Gloria Patri, etc.

Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum. Alleluia.

PSAUME 112.

Laudate pueri Dominum : * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum : * ex hoc nunc et usque in sæculum.

A solis ortu usque ad occasum : * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus : et super cœlos gloria ejus.

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat : * et humilia respicit in cœlo et in terra.

Suscitans a terra inopem : * et de stercore erigens pauperem.

Ut collocet eum cum principibus : * cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo : * matrem filiorum lætantem.

Gloria Patri, etc.

Et vidit linteamina posita et Sudarium quod fuerat super caput ejus non cum linteaminibus positum sed separatim involutum in unum locum. Alleluia.

PSAUME 116.

Laudate Dominum, omnes gentes : * laudate eum, omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus : * et veritas Domini manet in æternum.

Gloria, etc.

CAPITULE.

Vidimus eum et non erat aspectus et desideravimus eum. Despectum et novissimum virorum, virum dolorum et scientem infirmitatem : et quasi

absconditus vultus ejus et despectus, unde nec reputavimus eum.

Deo gratias.

Hymne.

Lætare nunc Ecclesia,
Ornata regis purpura.
In qua fuit depositus
Mortis dolori subditus.
Hac te resurgens induit,
Et morte victa muniit,
Ut mortis ictus vinceres
Et cum beatis viveres.
Impressa Sponsi vulnera.
In linteo considera,
Ut cor amorem sentiat
Dum mors amorem denotat.
Tu, fons perennis gratiæ,
Dona salutem gentibus
Pacemque conscientiæ
Ecclesiæ da civibus.
Jesu, redemptor cordium,
Qui consecrasti linteum.
Dimitte nobis debitum
Et gloriæ da præmium. Amen.

℣. Ego dormivi et somnum cœpi et exurrexi. Alleluia.

℟. Quia Dominus suscepit me. Alleluia.

Tunc ergo introivit et ille discipulus qui venerat primus ad monumentum : et vidit et credidit : nondum enim sciebant scripturam, quia oportebat eum a mortuis resurgere. Alleluia.

CANTIQUE.

Magnificat :* anima mea Dominum,

Et exultavit spiritus meus :* in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ :* ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est :* et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus, a progenie in progenies :* timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo :* dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede :* et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis :* et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum :* recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros :* Abraham et semini ejus in sæcula.

Oratio.

Deus qui sacrosanctæ faciei Filii tui contactu Sudarium sanctificare voluisti : concede quæsumus, ut qui nos ejus solemnitate lætificas, tua semper facias protectione gaudere. Per eundem Dominum.

Litanies

EN L'HONNEUR DU SAINT SUAIRE DE CADOUIN.

Seigneur, ayez pitié de nous,
Christ, ayez pitié de nous,
Seigneur, ayez pitié de nous,
Christ, écoutez-nous,
Christ, exaucez-nous,
Dieu le Père, du haut des cieux, ayez pitié de nous,
Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous,
Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous,
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous,
Sainte Marie, conçue sans péché, priez pour nous,
Relique des reliques, préservez-nous de la mauvaise mort,

Suaire de la tête de Notre-Seigneur Jésus-Christ,
Suaire, que Marie Madeleine et les deux anges virent dans le sépulcre,
Suaire, que saint Jean vit dans le monument séparé des autres linges,
Suaire d'honneur,
Suaire, fait par les mains de la Bienheureuse Vierge Marie,
Suaire royal,
Suaire, vêtement précieux,
Suaire, où reposa après sa mort, la chair immaculée du Roi du monde,
Suaire, notre louange,
Suaire, notre salut,
Suaire, notre joie,
Suaire, notre sanctuaire,
Suaire, tabernacle du Pasteur des pasteurs,
Suaire, sépulcre nouveau et pur du Seigneur,
Suaire, sépulcre glorieux,
Suaire, sépulcre précieux,
Suaire, sépulcre adorable,
Suaire, sépulcre vénérable,
Suaire, sépulcre digne d'honneur,
Suaire, trône du pacifique Salomon,
Suaire, couche fleurie de l'épouse,

Préservez-nous de la mauvaise mort.

Suaire, couche de Salomon gardé par soixante vaillants,
Suaire, où l'Agneau sans tâche, le Christ immolé a reposé pendant trois jours,
Suaire, tabernacle d'alliance,
Suaire, arche du testament,
Suaire, miroir de patience,
Suaire, miroir d'obéissance,
Suaire, miroir de pauvreté,
Suaire, miroir de pitié,
Suaire, miroir insigne de dévotion,
Suaire, miroir de la divine justice,
Suaire, miroir de la mort du Christ,
Suaire, plein d'amabilité,
Suaire, plein de célébrité,
Suaire, orné de miracles,
Suaire, faisant des prodiges,
Suaire, lumière des aveugles,
Suaire, oreille des sourds,
Suaire, langue des muets,
Suaire, bâton des boiteux,
Suaire, médecine des infirmes,
Suaire, salut des malades,
Suaire, consolation de ceux qui souffrent,
Suaire, qui chasse la peste,

Préservez-nous de la mauvaise mort.

Suaire, soutien des obsédés,
Suaire, terreur des démons,
Suaire, résurrection des morts,
Suaire incorruptible, que le feu ne toucha pas,
Suaire, drapeau triomphant,
Suaire, impénétrable aux traits,
Suaire, bouclier du salut,
Suaire, fort inexpugnable,
Suaire, honneur des princes,
Suaire, magnificence des Rois,
Suaire, gloire des peuples,
Suaire, trésor des chrétiens,
Suaire, semblable au sein de Marie,
Suaire, rempli de grâces,
Suaire, gardant le Seigneur,
Suaire, avec nous dans la vertu,
Suaire, avec nous dans le combat,
Suaire, avec nous dans le secours,
Suaire, paradis de délices,
Suaire, jardin fermé de l'époux et de l'épouse,
Suaire, rempli de parfums,
Suaire, répandant l'odeur du baume,
Suaire, précieux comme l'encens,
Suaire, empourpré de sang,
Suaire, qui donne la componction à l'âme,

Préservez-nous de la mauvaise mort.

— —

Suaire, pressoir de la charité,
Suaire, manteau d'Elie, laissé sur la terre,
Suaire, où le Christ en mourant a détruit la mort,
Suaire, où en ressuscitant il a réparé notre vie,
Suaire, d'où il est monté des enfers en vainqueur,
Suaire, cause de notre joie,
Suaire, siége de sagesse,
Suaire, escabeau des pieds du Christ,
Suaire, corporal très sacré,
Suaire, où reposa l'humanité du Christ,
Suaire, robe d'allégresse,
Suaire, gage de la gloire éternelle,
Suaire, notre ombrage au jour du jugement,
Suaire, doux rafraîchissement,
Suaire, repos de ceux qui sont dans la tribulation,
Suaire, refuge des affligés,
Suaire, consolation des malheureux,
Suaire, port des naufragés,
Suaire, voile des matelots,
Suaire, espoir des voyageurs,
Suaire, couronne des Français,
Suaire, gardien du Périgord,
Suaire, défense des Royaumes,
Suaire, protection de tous ceux qui recourent à vous,

Préservez-nous de la mauvaise mort.

Suaire, de Notre-Seigneur-Jésus-Christ,
Suaire, de Notre-Seigneur-Jésus-Christ,
Suaire, de Notre-Seigneur-Jésus-Christ,

PRIONS.

O Seigneur Jésus, qui, parmi les insignes marques de votre amour, nous avez laissé le très saint Suaire de votre tête, accordez-nous, qu'après l'avoir vénéré sur la terre, nous puissions mériter votre gloire dans le ciel. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

ANTIENNE ET ORAISON du très-saint Suaire

O saintes et adorables marques des dernières sueurs de Jésus, vous avez été laissées aux hommes par un excès de son infinie bonté, pour faire brûler en leur cœur ce feu d'amour qu'il était venu allumer sur la terre. O doux vestiges ! ô amoureuses traces de la mort et de la passion du Sauveur de nos âmes, vous êtes demeurées dans l'Église comme le divin étendard, comme le sacré drapeau sous lequel se doivent ranger ses enfants pour combattre et vaincre leur plus cruel ennemi, et pour les soulager dans les peines et les travaux de cette vie. Ces sacrés et précieux onguents qui paraissent sont

pour guérir en tout temps les plaies les plus mortelles et les plus incurables qu'ait pu faire à leurs âmes le péché. Accourez, peuples fidèles, et venez adorer ce précieux linge dans lequel a été enseveli Jésus-Christ.

Que toute la terre vous adore, ô divin Jésus, et chante sans cesse des hymnes et des cantiques en l'honneur de votre saint Suaire.

ORAISON.

O doux Jésus, ô Seigneur, ô Roi tout-puissant du ciel et de la terre, Fils du Dieu vivant, qui mourant amoureusement pour nous, et triomphant glorieusement de la mort et des enfers, avez laissé aux fidèles un si beau gage de votre amour, et de si saintes marques de vos combats et de vos victoires, de votre mort et de votre résurrection; exaucez nos vœux et nos prières et trouvez-vous, comme vous l'avez promis, au milieu de ceux qui s'assembleront en l'honneur de votre nom, et de ces glorieuses marques de votre mort et résurrection; et accordez leur promptement ce qu'ils demanderont avec humilité. Par vous, ô doux Jésus, ô mon Dieu, qui avec le Père tout-puissant et le glorieux Saint-Esprit, vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

CHAPITRE X.

Notes justificatives.

Plusieurs lecteurs seront bien aises de trouver ici des explications et les ouvrages où j'ai puisé les faits si nombreux qui se rapportent à notre Suaire. Je cite souvent l'histoire des religieux, imprimée en 1644. Les auteurs récents, qui en parlent, sont généralement inexacts ou incomplets.

La bibliothèque de la ville de Périgueux m'a fourni quelques livres rares. J'y ai trouvé des ouvrages précieux, qui appartenaient autrefois à la Mission diocésaine de Périgueux, au collége des Jésuites, à l'abbaye de Chancelade, etc. Nos bibliothèques diocésaines sont encore bien pauvres; c'est une œuvre à poursuivre.

Deux hommes éminents par leur science ne tarderont pas à faire paraitre un ouvrage important sur le saint Suaire.

(1) On peut consulter sur les Suaires les auteurs

suivants : Chifflet, Dominici, Gretzer, Quaresmius, Campegius, Paleotti.

(2) Il suffit de citer Turin, Besançon, Carcassone, Cahors, Compiègne et Rome.

Cahors possède la sainte Coiffe, qui, elle aussi, est appelée *le Suaire de la tête*. Voyez Dominici. Rome garde le voile avec lequel sainte Véronique essuya le visage de Jésus-Christ. Pour le Suaire de Turin, voyez Paleotti. Une étude approfondie des Suaires connus éclaircirait sans doute beaucoup de difficultés. Le Suaire de Cadouin a toujours été regardé comme celui de la tête, à cause de la finesse de son tissu et de sa mesure bien connue. Les auteurs disent qu'il avait huit pieds.

(3) Histoire du saint Suaire de Cadouin, par les religieux du monastère, in-18 de 130 pages, imprimé à Paris, chez Bessin, 1644. A la page 40, il y a le texte du Métaphraste et celui de Ribadéneira. La tradition dit formellement que la vierge Marie fit elle-même ce Suaire. Voyez le 5e verset des litanies et cette antienne d'un office très ancien :

Corpore quo fecundatur
Mater Dei candida,
Eodem et consecratur
Sancta Syndo splendida.

(4) L'office le plus ancien a cette antienne :

Si Crux, clavi, si corona
Meritò sunt veneranda ;
Sic est Christi Syndo bona
Super omnes collaudanda.

(5) Vie de Monseigneur Alain de Solminihac, évêque de Cahors, par le P. Léonard Chastenet. Cahors, 1663. Livre III, page 679.

(6) Opera poetica. Paris, 1675. Quatre volumes in-12. Tome II, page 312. Le P. Léonard Frison naquit, en 1628, à Brantôme, et non pas à Périgueux, comme le dit la Biographie universelle de Michaud. Il entra dans la compagnie de Jésus, professa la rhétorique et devint maître des novices à Bordeaux. Il fit plusieurs poèmes sur le saint Suaire de Cadouin.

(7) *L'ancien et authentique titre*, dit le P. Dupuy, *est aujourd'hui agraffé à l'église de Cadouin.* (L'estat de l'Eglise du Périgord. Tome II. page 27.) C'était un parchemin collé sur le susdit tableau. La même histoire avait été sommairement gravée sur une plaque de cuivre. (Histoire, page 10.)

(8) Voici quelques auteurs qui parlent de ce fait miraculeux, arrivé vers l'an 670.

Bède : De Locis sanctis, cap. V.

Baronius : Annales ecclesiastici, an. 678. Anvers, 1611. (Bibliothèque des RR. PP. capucins de Périgueux.)

Le P. Dupuy : Estat, tome II, page 27.

Le chanoine Tarde : Antiquités du Périgord. Copie Gillet, page 110. Ce manuscrit appartient à la bibliothèque de la ville de Périgueux.

Gauthier : Table chronographique. Lyon, 1609, page 247. (Bibliothèque de la ville de Périgueux.)

Recueil des historiens des Gaules, etc. Chroniq. Albéric. Paris, 1786, tome III, page 695. (*Ibid.*)

Ribadéneira : Vie des Saints. Edition Vivès, tome II, page 52.

L'office du saint Suaire : Proprium Sanctorum Ecclesiæ et Diœcesis Sarlatensis. Paris, Muguet, 1677. Autre édition, Sarlat, Coulombet, 1699.

(9) Le Suaire de Cadouin a huit pieds de long et quatre pieds de large. Il mesure 2 mètres 84 centimètres en longueur et 1 mètre 24 centimètres en largeur. Une dame de la maison de saint Exupéry a fait présent au saint Suaire d'une belle doublure en soie.

Outre de petites parcelles de la sainte Croix, le diocèse possède deux autres reliques bien précieuses de la Passion, deux épines de la sainte Couronne.

La première est dans l'église de saint Cyprien; l'autre appartient à M. de Montferrand, et se trouve dans la chapelle de son château de Montréal. Celle-ci est brisée et attachée avec un fil; c'est celle dont parle le P. Dupuy, tome II, page 168.

(10) Sur le transport du saint Suaire à Cadouin, voyez :

Le P. Dupuy : tome II, page 27.

Moréri : Dictionnaire, au mot *Cadouin.*

Richard et Giraud : Bibliothèque sacrée. Au mot *Cadouin.* (Bibliothèque du petit Séminaire de Bergerac.)

Lamartinière : Au mot *Cadouin.*

Dom Calmet : Dictionnaire de la Bible. Au mo *Suaire.* La relation de cet auteur est défectueuse.

Le Propre de Sarlat : déjà cité.

Le chanoine Tarde, page 112.

Ce dernier raconte comment le prêtre périgourdin s'y prit pour sauver la relique en la cachant à l'ardente convoitise de ses compagnons chrétiens. Il prit un baril au milieu duquel il mit un morceau de bois qui le divisa en deux. Dans l'une de ces parties il mit le linge sacré, et dans l'autre sa boisson. De cette sorte il le porta dans son pays natal.

(11) Il fut regardé après sa mort comme un saint.

Les pélerins (surtout les Espagnols) raclaient son tombeau et en emportaient des parcelles. (Histoire, page 55).

(12) Moréri établit l'an 1000. On trouve cette même date dans l'Abrégé de l'Histoire du saint Suaire de Cadouin. Tulle, Dalvy, 1682, page 4.

Voyez aussi Moroni : Dizionario di erudizione, au mot *Sindone*, Venise, 1854, vol. LXVI.

(13) Une monographie devrait faire connaître cette intéressante église. Elle est en forme de croix latine, ayant trois nefs, et terminée par trois absides ; elle a 48 mètres de longueur et au transsept 23 mètres de largeur. La peinture de la Résurrection se rapporte évidemment au saint Suaire et en est la glorification. (Notes de M. l'abbé Dion, sur le saint Suaire de Cadouin.) Ces notes m'ont beaucoup servi. Elles parurent dans le journal *la Dordogne*, les 9 et 12 mars 1864.

(14) Ce cloître en a remplacé un premier qui était roman et contemporain de l'Eglise. Il en reste des traces dans quelques colonnettes et une porte.

(15) Voyez le *Gallia Christiana*, tome II, col. 1538. Paris, 1720. (Bibliothèque de la ville de Périgueux.)

Le Propre de Sarlat. Office du saint Suaire VI[e]

leçon. On y lit : *Quatuordecim Summi Pontifices necnon quam plurimi archiepiscopi et episcopi suis diplomatibus ac patentibus litteris commendarunt.*

(16) Le premier fit ses largesses avec le chapitre de Saint-Front, dans les commencements de Cadouin. Le second dit dans une lettre : *Nous avons touché de nos mains respectueuses le très saint Suaire de Notre-Seigneur-Jésus-Christ; c'est pourquoi nous voulons répandre sur votre monastère les trésors de notre munificence* (1292).

(17) Son souvenir est vivant dans le pays. Il y a un endroit appelé *la Vigne de saint Bernard,* parce qu'il y prêcha, croit-on. Dans l'église, la chapelle de droite en entrant lui est consacrée.

Voir l'observation de dom Martène à la page 186 du tome VII des Annales bénédictines, où il fait voir que dans la 126e lettre de saint Bernard, adressée aux évêques d'Aquitaine, au lieu de *Cadumenses* il faut lire *Cadunienses.*

(18) Histoire du saint-Suaire, page 47.

(19) Histoire, page 48.

Richard et Giraud, au mot *Cadouin.*

Le Propre de Sarlat. Office, leçon V.

Le procès-verbal de Mgr de Lingendes.

(20) Histoire de l'Eglise gallicane, livre 49. Note

extraite des manuscrits de M. Le Grand, où on lit : Par lettre du 8 mai 1480, le Roi mande au Parlement qu'il a donné 4,000 livres de rente à l'abbaye de Cadouin, *en l'honneur et révérence du saint Suaire*.

Le titre de cette donation, écrit sur parchemin, est encore à Cadouin. Il est scellé de trois sceaux en cire verte, aux armes de France, dont deux petits et un beaucoup plus grand. On y voit la signature du roi : Loys.

(21) Cadouin était la 7e fille de Pontigny et la 11e de l'ordre de Citeaux.

Voici les filles de Cadouin : 1° Gondon (diocèse d'Agen) ; 2° Font-Guillaume (diocèse de Bazas) ; 3° Faize (diocèse de Bordeaux) ; 4° Bonneval (diocèse de Poitiers) ; 5° Saint-Marcel (diocèse de Cahors) ; 6° Ardurel (diocèse d'Alby) ; 7° Clariane (diocèse de Perpignan). Tarde y ajoute Beaulieu, au Carbon-blanc-lez-Bordeaux. Vid. le *Gallia Christiana*, tome II, page 499, aux *Instruments*.

(22) On comptait cinq coffres d'argent. La liste des bienfaiteurs de Cadouin serait longue. On y voit les seigneurs de Limeuil, Pierre Bertrand de Castillon, Agnès de Monpont, une comtesse de la Marche... les noms de Bourbon, de Navarre, d'Al-

bret, de Bretagne, de Foix, de Turenne, de la Trémouille, de Biron, de Montfort, etc., etc.

(23) Antiquités de la France, page 780, édition de 1630.

(24) Les Anglais étaient de l'obédience d'Urbain VI, tandis que les Français suivaient celle de Clément VII ; ils nous appelaient schismatiques, excommuniés, et par là même indignes de garder le saint Suaire. Ajoutez à cela l'amour propre national.

(25) Le chanoine Tarde.

(26) Sur le transport du saint Suaire à Toulouse, voyez :

Lafaille : Annales de Toulouse, an 1392.

Nicolas Bertrandi : Histoire de Toulouse.

Le P. Dupuy : tome II, page 122.

Guillaume de Catel : Mémoires de l'Histoire du Languedoc. Toulouse, 1633, page 265. (Bibliothèque des RR. PP. capucins de Périgueux.)

Les Bollandistes : Acta Sanctorum. Réimpression de V. Palmé, Ier volume de février, page 462. (Bibliothèque du grand Séminaire de Périgueux.)

(27) Il fut convenu que le saint Suaire appartenait à Cadouin, mais qu'il resterait à Toulouse. La ville

devait loger les religieux et les tenir libres et exempts de tailles, impôts, etc. (Histoire, page 64.)

(28) Histoire, page 49.

(29) Thesaurus novus anecdotorum, tome IV, col. 1613. *Divinum servitium juxta morem Ordinis devotè et jugiter celebraturos.* Statuts de 1448. (Bibliothèque du grand Séminaire de Périgueux.)

(30) Chacun des abbés réguliers ajoutait à ses titres : *Custos et administrator sancti Sudarii D. N. J. C.* Ou bien : *A sede apostolica habens regimen et custodiam sancti Sudarii D.N.J.C.* (Histoire, page 63.)

(31) Histoire de Charles VI, par Le Laboureur. Paris, 1663, livre XXIVe, chapitre Ier, tome Ier, page 406. (Bibliothèque de la ville de Périgueux.)

(32) Le chapitre de Citeaux lui donna un bénéfice pour la secourir. *Gondonium unitur Caduino ob hujus paupertatem.* Statuts de 1458. Thesaur. nov. tome IV, col. 1622.

(33) Lafaille. Annales de Toulouse, an 1455. L'auteur prétend que quelques capitouls donnèrent la main aux religieux dans cette affaire.

(34) La petite partie qui reste du sacré Bandeau n'est pas plus grande que le bout du doigt. Il était appliqué sur une étoffe et la surface qu'il couvrait

est de 50 centimètres de long sur 10 centimètres de large.

(35) On écrivit sur sa tombe : *Hic jacet Petrus de Gaing.... per cujus opem recuperatum fuit sanctum Sudarium.... anima ejus requiescat in pace. Amen.*

(36) Histoire, page 70.

(37) Le chanoine Tarde, page 223. Le roi à cette occasion acheta la terre de Badefou et la donna au monastère.

(38) C'est à cette époque, croit-on, que le saint Suaire fut placé dans un coffre de fer et suspendu à la voûte du sanctuaire ; on y voit encore les vestiges de cette suspension. (*Gallia christiana*, tome 2, col. 1538.)

(39) Recueil de ses opuscules. (Traité des reliques.) Genève, 1600.

(40) Les abbés commendataires, ne résidant pas à Cadouin, affermèrent à des séculiers et retirèrent à eux tous les revenus qui provenaient des vœux et des offrandes des fidèles, au lieu de les employer selon leur destination à la nourriture des pauvres et à l'augmentation du service divin. (Histoire, page 74.)

(41) Léonard Frison, déjà cité.

Fugienti asylum Sindoni fidum patet
Turrita Bironi domus.

(42) Le mot PAX est écrit en lettres fleuries sur a porte de l'église. On reconnaît à ce mot les sanctuaires bénédictins.

(43) Monseigneur de Lingendes était un des hommes les plus remarquables de son temps. Il fit à Cadouin *deux incomparables prédications* à la louange du saint Suaire et voulut présider à l'ostension de la relique. (Abrégé de l'Histoire, page 7.)

(44) Notre Suaire a toujours été regardé comme le plus autorisé. Les titres qui établissaient son authenticité sont perdus, il est vrai, mais nous savons qu'ils ont certainement existé. Mgr de Lingendes les visita et les lut ; le prêtre périgourdin, qui de l'Orient porta le Suaire à Cadouin, porta aussi son histoire. — Il n'y a guère de reliques, dit Trévoux, qui aient plus de preuves de vérité que le Suaire de Toulouse. Il s'en faut de beaucoup que celui de Turin et celui de Besançon soient aussi autorisés. Dictionnaire, tome VII, page 864. (Bibliothèque du petit Séminaire de Bergerac.)

Le Bréviaire Sarladais, publié par Monseigneur de Montesquiou, en 1776, conserva fidèlement la tradition du saint Suaire. Il fallait qu'elle fut bien respectable. L'office porte ces mots : *innumeris illustratum miraculis*.

Bergier lui-même a dit de notre Suaire qu'*il est le plus célèbre de tous.* (Dissertation particulière sur le Suaire de Besançon.)

Baillet rapporte aussi la tradition de notre Suaire. (Topogr. des Saints.)

L'encyclopédie du XVIIIe siècle traita à la légère la question des Suaires. On pouvait s'y attendre.

L'encyclopédie du XIXe siècle reproduit malheureusement le système erroné de Bergier, que voici : *Il est probable* qu'au Moyen-âge, lorsque la coutume s'introduisit de représenter les Mystères dans les églises, on montrait au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli. Ces linceuls ou suaires ont été pris dans la suite pour des linges qui avaient servi à la sépulture du Sauveur, et l'on *s'est persuadé* qu'ils venaient de la Palestine. (Dict. de théolog.) — Ce système repose sur une hypothèse. On ne *se laisse pas persuader ainsi*.

(45) Des miracles nombreux et éclatants ne peuvent être faits en faveur d'une relique fausse. Voyez Benoît XIV. De Beatif., liv. IV, part. II, chap. 24.

(46) La ville de Condom offrit au saint Suaire de Cadouin un calice d'argent doré, afin d'être préservée de la peste.

(47) Histoire, page 79.

(48) Le P. Dupuy, tome II, page 152.

(49) Ces miracles sont tirés de l'histoire publiée par les religieux, en 1644. Sur 92 j'en ai choisi 26.

Quatre ou cinq faits au moins se sont produits depuis deux ans, qui paraissent vraiment miraculeux. Il sera utile de les écrire.

(50) Procès-verbal de Monseigneur de Lingendes. Tarde, page 252. Abrégé de l'Histoire, page 32.

(51) Il y a deux offices du saint Suaire de Cadouin : celui des moines et celui du clergé séculier.

(52) Lettre pastorale de Monseigneur Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, du 29 Juin 1866, Appendice. *Cadunii in Petrocoriensi.*

(53) Elle est sortie des ateliers de M. Poussielgue-Rusand, à Paris.

(54) Monseigneur George s'était occupé spécialement du pélerinage de Notre-Dame-de-Capelou, dont il commença à rebâtir la chapelle. Nul doute que sous un pasteur aussi vigilant, Cadouin ne fût venu à son tour (*a*). Monseigneur Baudry manifesta plusieurs fois le désir de relever le pélerinage de Cadouin. C'était un de ses vœux.

(*a*) Moroni, dans son Dictionnaire, l'appelle le vigilant et exemplaire évêque : *Il vigilante ed esemplar vescovo di Perigueus*. Au mot *Liturgia*.

(55) Il est à souhaiter que cette châsse soit placée dans un endroit où on puisse mieux la voir, et non pas au fond de l'abside, où les fidèles sont obligés d'entrer pour faire leurs dévotions.

(56) Par un rescrit, du 1er août 1866, Pie IX accorda une indulgence plénière à ceux qui communieraient en ce jour, etc., et trois ans et trois quarantaines à ceux qui assisteraient à la procession.

(57) Cadouin ne tardera pas à prendre une importance considérable et sera fréquenté comme les grands pélerinages de France. Une ligne de chemin de fer venant de Libourne au Buisson, sur la ligne d'Agen, mettra Cadouin en communication avec Bergerac et toute cette partie du diocèse.

(58) La messe et les vêpres du saint Suaire de Cadouin, approuvées autrefois, ne le sont pas aujourd'hui. Il est impossible qu'on ne rétablisse pas tôt ou tard cette fête; mais il ne faudra pas laisser dans l'oubli quelques belles antiennes de l'office monastique.

Non-seulement le saint Suaire est une *relique insigne*, dont on peut faire l'office, mais c'est une relique de la Passion, et à ce titre elle a des priviléges : elle peut être portée sous un dais en procession. (Décret général du 27 mai 1826.)

(59) Les litanies du saint Suaire de Cadouin ne sont qu'une prière particulière et individuelle. Pie IX a autorisé les évêques à permettre la publication de nouvelles litanies; mais il faut recourir à la S. Congrégation des Rites pour qu'elles puissent être chantées dans l'église. (Décret de l'Index, du 23 avril 1860.)

(60) Cette étude, faite un peu à la hâte, pendant nos loisirs de la saison chaude, laissera quelque chose à désirer. Je ne l'ai écrite que pour vulgariser la connaissance de la relique et du pélerinage.


HALL USE
OCT 24 1978